



Rapport financier 2009



# **Sommaire**

## 02 Rapport de gestion du Conseil d'Administration

- 02 Rapport de gestion
- 14 Annexe : liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux
- 21 Rapport du Président sur le contrôle interne
- 29 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

# 32 Comptes consolidés

- 32 Compte de résultat consolidé
- 33 Résultat global
- 34 Bilan consolidé
- 36 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 37 Variation des capitaux propres consolidés
- 38 Annexe aux comptes consolidés
- 81 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

# 82 Comptes annuels

- 82 Bilan
- 84 Compte de résultat
- 85 Tableau des flux de trésorerie
- 86 Annexe aux comptes annuels
- 99 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

# 100 Responsables du document

# Rapport de gestion du Conseil d'Administration

# Rapport de gestion

# 1. Situation de la Société et activité au cours de l'exercice 2009

En dépit du contexte de crise économique qui a frappé durement le trafic poids lourds (PL), le chiffre d'affaires péage a progressé de 3 %.

Cette année a été marquée par la mise en service, le 1er juillet, de l'ensemble de la section Rueil-A13 du Duplex A86, et par le début de l'exploitation par Cofiroute de la section Artenay-Courtenay de l'A19 (101 km), mise en service le 16 juin par le concessionnaire Arcour.

Les investissements se sont élevés à 279 M€. Ils ont porté pour l'essentiel sur des travaux d'amélioration du réseau interurbain en service et sur l'achèvement du Duplex A86, dont la seconde section A13-Pont-Colbert sera mise en service au 1er semestre 2011.

Cofiroute a renouvelé sa certification qualité ISO 9001 et a étendu le périmètre de sa certification environnementale ISO 14001 à trois directions régionales et aux activités grosses réparations ICAS.

Dans le cadre de l'intensification des synergies entre les sociétés concessionnaires de VINCI Autoroutes, Cofiroute a déployé en juin 2009 une charte d'engagements de services commune avec ASF et Escota.

## 2. Trafic

La croissance du trafic à réseau stable, mesurée en kilomètres parcourus, a été contrastée.

Après un premier trimestre en repli, le trafic des véhicules légers s'est nettement redressé, et sa progression a atteint 4,2 % sur l'ensemble de l'année. La stabilisation du prix des carburants a permis un retour aux niveaux de trafic antérieurs à la crise économique.

Par contre, le trafic poids lourds, affecté par le ralentissement persistant de la production industrielle et des échanges, s'est replié en moyenne de 10,5 % après avoir touché un point bas en octobre.

Sur l'ensemble de l'année, le trafic global poids lourds et véhicules légers progresse de 1,8 %. Hors sections nouvelles qui apportent une croissance de 0,7 %, le trafic à réseau stable progresse de 1,1 % (véhicules légers + 3,4 % et poids lourds - 11,5 %).

#### 3. Recettes

Les tarifs ont augmenté au 1<sup>er</sup> février 2009, conformément au contrat de concession et à l'avenant 13. Approuvé par décret en juillet 2008, cet avenant a ajusté les limites de concession au niveau d'Angers, en incluant des voies de desserte, et a limité à 50 centimes d'euros le complément de péage de part et d'autre de la nouvelle section du contournement qui est gratuite sur 12 km. La contrepartie financière a été assurée par une augmentation tarifaire sur l'ensemble de la concession de 0,41 %, appliquée au 1<sup>er</sup> février 2009 puis au 1<sup>er</sup> février 2010.

Compte tenu de cet avenant et de la loi tarifaire basée sur l'inflation, les taux moyens d'augmentation ont été de 2,7 % pour les véhicules légers (classe 1) et de 5,4 % pour les poids lourds (classe 4).

Les effets conjugués de l'extension du réseau en exploitation, de l'évolution du trafic et de l'évolution des tarifs alimentent une progression de 3 % de la recette de péage qui s'établit à 1087 M€.

# 4. Construction de sections nouvelles et gros entretien du réseau en service

279 M€ ont été investis en 2009, dont 35 M€ correspondent au renouvellement des équipements (IEAS).

#### 4.1. Duplex A86 (171 M€)

La première section du Duplex A86 (VL1) a été mise en service le 26 juin 2009 dans le sens Rueil-A13, pour l'ouverture complète, dans les deux sens, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Sur la seconde section (A13-Pont-Colbert), VL2, les travaux de génie civil à l'intérieur de l'ouvrage sont achevés. L'automne 2009 a été consacré à l'installation des équipements avant d'entamer la même séquence d'essais de pré-exploitation que pour la première section. La mise en service de la deuxième section du Duplex A86 est prévue au 1er semestre 2011.

## 4.2. Exploitation de l'A19 (4 M€)

L'A19 qui relie, sur 101 kilomètres, Artenay à Courtenay a été mise en service par le concessionnaire Arcour, le 16 juin 2009. L'exploitation est confiée à Cofiroute pour 10 ans et le centre d'exploitation de Fontenay (38 personnes) est rattaché à la direction régionale de Sologne-Val-de-Loire.

## 4.3. Travaux d'amélioration du réseau en service (66 M€)

Cofiroute a poursuivi le chantier de l'élargissement à 2 fois 3 voies de l'A71, sur une longueur de 6 km, entre Orléans-centre et Olivet. Une mise en service partielle est intervenue fin octobre dans le sens Paris-province, au sud du pont sur la Loire. Le doublement de l'actuel pont franchissant la Loire s'achèvera fin 2010.

Par ailleurs, Cofiroute a démarré, en septembre 2009, les travaux d'élargissement et de rénovation de 3 kilomètres d'autoroute à l'est du contournement d'Angers, entre les échangeurs Rocade Est et Voie des Berges.

# 5. Exploitation du réseau

#### 5.1. Sécurité

# 5.1.1. Les actions vis-à-vis des clients

Indicateurs	2007	2008	2009
Taux d'accidents*	22,91	22,34	22,40
Taux d'accidents corporels	2,75	3,11	3,25
Taux de tués	0,25	0,37	0,20
Taux de victimes graves**	1,28	1,00	0,76

<sup>\*</sup> Nombre d'accidents/nombre de km parcourus x 10 puissance 8.

Le nombre d'accidents mortels a été moins important qu'en 2008 (18 accidents avec 22 tués en 2009, 25 accidents avec 39 tués sur la même période en 2008). En revanche, 2009 a été marquée par une légère dégradation du taux d'accidents et d'accidents corporels.

Cofiroute a mené une série d'actions pour sensibiliser les transporteurs et chauffeurs routiers à la sécurité des personnels qui interviennent sur autoroute : journée sécurité poids lourds, film «sur l'autoroute, priorité à la vie », etc.

Une expérimentation de bande d'arrêt d'urgence continue qui améliore la protection des agents routiers est en cours sur 3 points du réseau exploité: sur l'A19 (101 km dans le sens Courtenay-Artenay) et sur l'A10, dans le sens Paris-province (d'Allaines à Artenay et de Sainte-Maure-de-Touraine à Châtellerault sud). Un distancemètre laser a été positionné sur l'A19 pour mesurer les débordements des véhicules sur la bande d'arrêt d'urgence avec et sans marquage continu. Les premiers résultats de cette démarche initiée par Arcour et Cofiroute, avec l'appui de la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière, sont attendus pour la fin du premier semestre 2010.

<sup>\*\*</sup> Taux de tués ajouté au taux de victimes hospitalisées supérieur à 24 heures par km parcourus x 10 puissance 8.

#### 5.1.2. Les actions à destination des salariés - objectif «zéro accident» du travail

2009 a été une année de forte mobilisation autour du plan d'action «Attitude 100% prévention: partager, organiser, montrer, respecter et agir», qui vise à modifier les comportements au travail. Depuis 2007, le nombre d'accidents du travail avec arrêt et la durée des arrêts ont été divisés par deux (taux de fréquence: 9,19 et taux de gravité: 0,33). Au cours de l'année 2009, 10 centres d'exploitation sur 17 ont atteint l'objectif de zéro accident du travail avec arrêt pendant plus de 12 mois consécutifs.

Au cours de l'année, les actions de prévention se sont centrées sur la prévention des risques, et ce à tous les niveaux : formations dédiées à la sécurité (16330 heures dispensées au total en 2009) ; environ 500 quarts d'heure sécurité réunissant les équipes par petits groupes au plus près de l'activité quotidienne d'exploitation, séminaires prévention réunissant l'ensemble des cadres et agents de maîtrise par région.

En dépit de cette politique de prévention, le 10 décembre 2009, un agent routier, fauché sur l'A71 par un automobiliste qui s'était endormi, est décédé des suites de ses blessures.

#### 5.2. Dialogue social et politique environnementale

## 5.2.1. Dialogue social

Cofiroute employait 1942 collaborateurs à la fin 2009.

Un accord d'entreprise régit depuis 2007 la gestion des pointes d'activité et des remplacements de salariés, afin que l'organisation du travail soit adaptée aux réalités du terrain. Cet accord a ainsi permis une diminution du recours aux CDD. 17 contrats à durée indéterminée (notamment CDI «week-end») ont été signés en 2009 dans le cadre de cet accord (réduisant de 18,21% le nombre de CDD).

L'accord de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, signé en 2008, a été appliqué avec pour objectif de mieux anticiper l'évolution des métiers, en fonction de la stratégie et des projets de l'entreprise (notamment dans un contexte de modernisation des péages). Filière par filière, les besoins en effectifs et en compétences à court et moyen termes ont été identifiés, et la politique de formation adaptée (soit 57 894 heures de formation en 2009).

Le programme d'actions pour l'égalité des chances, prévu dans l'accord signé à l'unanimité entre les représentants du personnel et le PDG de Cofiroute le 16 octobre 2008, a également été déployé en 2009 et suivi par la commission égalité des chances au sein du Comité d'Entreprise. C'est dans le cadre du déploiement des actions pour prévenir toute discrimination et promouvoir la diversité, que le Label Diversité a été attribué par l'AFNOR à Cofiroute le 29 avril 2009, après un audit mené dans l'entreprise.

La convention signée en décembre 2007 entre l'État, l'Unédic et Cofiroute, sur la cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS), permet aux salariés qui totalisent plus de 15 années de travail posté, d'arrêter leur activité à partir de 57 ans. Fin 2009, 60 personnes ont demandé à bénéficier de ce dispositif; 155 ayants droit sont susceptibles de bénéficier de cet accord pendant les 5 années de son application (2008-2012). La totalité des engagements est provisionnée.

#### 5.2.2. Politique environnementale

Cofiroute a poursuivi sa démarche éco-autoroute : l'autoroute de la sécurité, de la convivialité et de l'environnement.

Dans le cadre de cette démarche, Cofiroute s'est engagée dans la mise en place d'un système de management environnemental fondé sur les principes de la norme ISO 14001, qui vient compléter ce qui a déjà été réalisé pour la qualité. Le secteur Anjou-Atlantique, pilote de cette démarche, a été certifié ISO 14001, le 8 avril 2009.

Cofiroute a mis en place des outils d'audit énergétique de ses centres d'exploitation, pour identifier les meilleures pratiques. Le reporting expérimental couvre l'ensemble de l'activité de Cofiroute et s'appuie sur une procédure de mesure et de calcul qui répond aux principes du Global Reporting Initiative (GRI) et aux règles d'estimations des gaz à effet de serre de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Parmi les 130 indicateurs suivis (hors A86 et A19 pour 2009), on retrouve les indicateurs suivants :

- → consommation d'eau : 136392 m³ (hors forage);
- → consommation d'électricité : 22 634 168 kWh;
- → consommation de carburant : gasoil 2441281 I, fuel 399634 I;
- → quantité de déchets ménagers : 1162 tonnes (secteurs) ;
- → montant de la garantie pour risques de pollution : 30 millions d'euros.

4 Cofinate

Cofiroute repense ses modes d'exploitation en tenant compte de leur impact environnemental.

Cofiroute quantifie depuis 2007 ses émissions de gaz à effet de serre selon la méthode d'évaluation de l'ADEME. Pour l'année 2009, sur le périmètre du réseau Cofiroute en service les résultats sont :

- → 9 650 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (scope 2) pour les émissions directes générées par l'activité de Cofiroute (carburant consommé pour la surveillance et l'entretien du réseau, éclairage, chauffage des bâtiments,...).
- → 113 300 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> pour les émissions indirectement liées à l'activité de l'entreprise : réfection de chaussées, travaux de mise en sécurité, consommation de carburant pour les déplacements domicile travail.

#### 5.3. Optimiser le péage

#### 5.3.1. Automatisation des gares et téléopération

Cofiroute a poursuivi le programme d'automatisation de ses gares de péage, dans le respect de ses engagements sociaux. 8 gares supplémentaires ont été automatisées en 2009 et toutes les gares seront équipées en 2010. 102 bornes tous paiements (cartes et espèces), reliées à 3 centres de téléopération (Sorigny, Vivy, Le Mans), qui assurent la supervision et l'assistance à distance du client, étaient déployées en fin d'année sur le réseau.

Fin 2009, la part des transactions automatiques, abonnés et non abonnés, atteint 73,5 % des transactions totales, en progression de 6 % sur un an.

#### 5.3.2. Développement du télépéage

Le télépéage a de nouveau progressé.

Pour les véhicules légers 70 000 badges Liber-t ont été vendus dans l'année, portant à plus de 300 000 le parc de badges actifs (+ 19 %). En fin d'année, 28 % des transactions véhicules légers étaient réalisées par télépéage.

Conformément aux engagements de la charte d'engagements de services, toutes les gares de péage du réseau Cofiroute disposent désormais d'une voie Liber-t dédiée en sortie d'autoroute, pour faciliter le passage au péage.

Complétant la politique de promotion de Liber-t, Cofiroute développe des offres d'abonnement à tarifs réduits qui contribuent à fidéliser ses clients en s'adaptant aux différents usages de l'autoroute :

- → 22 500 clients ont bénéficié ainsi en 2009 de remises (jusqu'à 40%) sur leur trajet domicile/travail, dans le cadre de l'abonnement Mobili-t;
- → la formule Vitali-t (trajets de week-end, jusqu'à 30 % de réduction) a concerné 10 305 clients ;
- → l'abonnement Universi-t a permis à 1768 étudiants de rejoindre leur lieu d'études en économisant jusqu'à 60% sur le prix du péage;
- → des offres à tarifs réduits sont proposées aussi, en partenariat avec les collectivités locales, par exemple, pour les habitants du département de la Vienne (Trans Vienne Poitiers, 40 % de remise, 927 bénéficiaires);
- → une offre Duplex A86 encourage le covoiturage, en offrant 50 % de réduction aux personnes voyageant à trois ou davantage.

ASF, Cofiroute et Escota ont lancé, le 23 novembre 2009, la phase expérimentale de vente de badges télépéage aux particuliers, sous la marque VINCI Autoroutes. Deux formules sont disponibles, «Temps Libre» et «Fréquence», adaptées aux clients occasionnels ou réguliers.

Le taux de télépéage des poids lourds a atteint 80 % en 2009.

# 6. Financement

Au cours de l'exercice 2009, Cofiroute a procédé, au mois de novembre, au remboursement d'un emprunt à taux fixe pour un montant de 300 millions d'euros.

Aucun autre mouvement significatif n'est intervenu sur les opérations de financement au cours de l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2009, les ressources disponibles du Groupe s'élèvent à 1316,2 millions d'euros dont 296,2 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 1020 millions d'euros sous forme d'un crédit syndiqué à moyen terme non tiré. L'endettement financier net s'établit à 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009 et est indexé à taux fixe ou protégé.

# 7. Recherche et développement

Les actions de recherche et développement réalisées par Cofiroute en 2009 ont principalement concerné :

#### I. Information des clients et gestion de trafic

- → Cofiroute contribue au programme pluriannuel EasyWay I cofinancé par la Commission européenne et qui s'est achevé en décembre 2009. Ce projet, qui associe l'Espagne, la France et le Portugal, vise à inciter les gestionnaires d'infrastructures à déployer des systèmes d'échange et de diffusion d'informations routières et à développer des outils de gestion de trafic.

  Par ailleurs, Cofiroute participe aux négociations relatives au projet EasyWay II, visant à définir un programme (sur la période 2010-2011) de déploiement des systèmes intelligents appliqués aux transports, compatible avec le projet de directive européenne sur les ITS en cours d'élaboration;
- → en collaboration avec ASF, l'expérimentation menée en 2008 sur l'estimation des temps de parcours sera pérennisée à travers la diffusion de temps de parcours en entrée du réseau. Cette diffusion concernera les sections les plus circulées des autoroutes A10 et A11 ;
- → Cofiroute a lancé, fin 2009, une expérimentation de comptage de places de parkings PL sur l'aire de services de Val Neuvy, sur l'autoroute A10. L'information sur la disponibilité de stationnement sera donnée en temps réel aux chauffeurs routiers.

#### II. Sécurité du personnel et des clients

- → le projet européen SAFESPOT vise à concevoir, développer et tester des applications d'alerte et d'assistance des conducteurs à travers des communications entre véhicules d'une part et entre les véhicules et l'infrastructure d'autre part. Cofiroute est leader du volet relatif aux «Applications de sécurité basées sur des communications entre l'infrastructure et les véhicules». Dans ce cadre, une application d'alerte des conducteurs en cas d'événements a été développée en 2009 et des tests en conditions réelles de circulation sont prévus en 2010;
- → Cofiroute participe, depuis 2008, au projet ROSATTE, qui vise à intégrer les attributs de sécurité dans les cartes numériques des systèmes de navigation embarqués. Ces attributs sont principalement des limites de vitesse réglementaires ou dynamiques. Une application permettant d'envoyer à des éditeurs de service, des limites de vitesse contextuelles (en fonction des conditions de circulation, travaux, mauvaises conditions météo, pollution...) est en cours de développement;
- → Cofiroute a répondu en 2009 à des appels d'offres dans le cadre du 7º Programme Européen Cadre de Recherche et Développement (7º PCRD), notamment sur un projet de conception de nouvelles mesures d'exploitation d'infrastructures qui pourraient contribuer à une diminution de consommation de carburant et d'émission de gaz à effet de serre sur les réseaux autoroutiers ;
- → enfin, Cofiroute continue à assurer une veille stratégique et technologique sur le développement des systèmes de transport basés sur les technologies de l'information et de la communication et à valoriser ses travaux de recherche et développement en participant à des congrès internationaux.

# 8. Activité des filiales et des sociétés contrôlées

#### 8.1. Cofiroute Participations

Le résultat net de Cofiroute Participations s'élève, pour 2009, à 1714 K€, dont -17 K€ de résultat d'exploitation, 1735 K€ de résultat financier, et -5 K€ d'impôt sur les sociétés.

Le résultat financier, en hausse par rapport à 2008, est lié principalement à l'augmentation des dividendes versés par les filiales : 1201 K€ versés par Cofiroute UK, 500 K€ versés par SERA et 20 K€ versés par SPTF.

#### 8.1.1. Royaume-Uni

Au titre du contrat du pont sur la Severn (Bristol), Cofiroute UK a généré un chiffre d'affaires de 1050 K£ et dégagé un résultat net avant impôts et avant résultat des sociétés mises en équivalence de 216 K£.

La société Le Crossing Company Ltd (LCCL), détenue par Cofiroute UK Ltd (42,86%) et Ringway Babtie Ltd (57,14%) a réalisé au cours de l'année 2009 un chiffre d'affaires de 16520 K£ et a dégagé un résultat net avant impôts de 1171 K£.

Au global, Cofiroute UK présente pour l'exercice 2009 un résultat net après impôts de 506 K£.

## 8.1.2. États-Unis

Cofiroute Corporation, dont la filiale opérationnelle Cofiroute USA exploite la 91 Express Lanes (Californie) et la MnPASS (Minnesota), a produit un chiffre d'affaires de 8 371 K\$, dégagé un résultat opérationnel de 840 K\$ et un résultat net de 448 K\$.

En 2009, le ministère des Transports du Minnesota a confié à Cofiroute USA et à ses partenaires la réalisation et l'exploitation d'un nouveau tronçon de voies HOT (voies gratuites pour les véhicules qui pratiquent le covoiturage, à péage pour les autres) d'une longueur de 24 km sur la I-35W, dans l'agglomération de Minneapolis.

#### 813 Chili

OADB, qui n'a plus d'activité au Chili, est en cours de liquidation.

#### 8.1.4. France

SERA, société exploitante de la station de radio autoroutière Autoroute FM, a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 2 064 K€ et a dégagé un résultat net de 27 K€. SPTF a réalisé un chiffre d'affaires de 251 K€ et a dégagé un résultat net de 116 K€.

#### 8.2. Cofiroute Services

Cofiroute Services, société par actions simplifiée dont l'associé unique est Cofiroute, a été créée en 2008. Elle est destinée à identifier les activités de services que Cofiroute souhaite développer dans les domaines routiers et autoroutiers en dehors de celles liées à la gestion du domaine public autoroutier concédé.

#### 8.3. Toll Collect

Toll Collect GmbH (TC), une société de droit allemand détenue à 10 % par Cofiroute, à 45 % par Daimler Financial Services (DFS) et à 45 % par Deutsche Telekom (DT), est titulaire d'un contrat avec le Bund jusqu'en 2015, avec une extension possible jusqu'en 2018. Son objet est la mise au point, le financement et l'exploitation d'un service de perception automatisé du péage pour les poids lourds de 12 tonnes et plus, sur le réseau autoroutier fédéral allemand. Cette perception automatique utilise la technologie satellitaire pour localiser les poids lourds, et la téléphonie mobile pour transmettre les transactions. Pour ce faire, les poids lourds doivent être équipés d'un OBU (On Board Unit). Les clients peuvent également faire des réservations manuelles, à des bornes de péage ou sur Internet.

Le réseau exploité au 31/12/2009 couvre 12 730 km d'autoroutes et 42 km de routes nationales.

Fin 2009, 122 800 entreprises ont enregistré 897 300 poids lourds auprès de Toll Collect et 640 900 camions sont équipés d'OBU. Le taux de véhicules étrangers équipés a continué de progresser, atteignant 43 %, contre 37 % à fin 2008.

Le système de péage fonctionne avec une grande précision. Le taux moyen d'identification en mode automatique des véhicules assujettis atteint depuis 2006 une moyenne constante de 99,75%, dépassant ainsi les 99% fixés par le contrat d'exploitation.

Le péage collecté en 2009 dépasse les 4,4 milliards d'euros.

Les principaux résultats de la société Toll Collect GmbH pour le dernier exercice (du 1er septembre 2008 au 31 août 2009) sont les suivants :

- → chiffre d'affaires : 562 M€ ;
- → EBIT: 82 M€;
- → résultat après impôts : 62 M€.

Il est rappelé que le Bund a initié une procédure d'arbitrage le 8 septembre 2004 et réclame au consortium 5500 M€ en pénalités et manque à gagner du fait du retard du projet. La procédure d'arbitrage suit son cours. En tout état de cause, ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes de Cofiroute, qui a déjà atteint en décembre 2004 le plafond de sa contribution financière au projet (pour mémoire, un avenant aux accords de consortium, signé le 31 août 2004, confirme la limitation de la contribution financière de Cofiroute à 70 M€).

#### 8.4. Autoroutes-Trafic

La société Autoroutes-Trafic, qui fournit des prestations de services centrées sur l'information trafic, a réalisé au cours de l'année 2009 un chiffre d'affaires de 2 506,9 K€ et a dégagé un résultat net de 463,8 K€. Elle est détenue par Cofiroute à hauteur de 12,32 %.

# 9. Comptes consolidés

#### 9.1. Chiffre d'affaires

En application de la norme IFRIC 12 concernant les contrats de concession de service public, le chiffre d'affaires consolidé est désormais constitué par un chiffre d'affaires d'exploitation, fruit de l'exploitation du péage et un chiffre d'affaires construction, prestations de construction des infrastructures réalisées pour le compte de l'État.

Le chiffre d'affaires d'exploitation consolidé s'établit, pour l'année 2009, à 1110,5 M€ contre 1077,1 M€ en 2008, soit une progression de 3,1%.

Le chiffre d'affaires construction s'élève à 175,2 M€ contre 272,4 M€ en 2008, soit une diminution de 36%, en liaison avec l'achèvement des investissements dans le cadre du contrat de plan. Ce montant correspond exactement à la sous-traitance de construction, Cofiroute ne dégageant pas de marge sur ses activités de maîtrise d'ouvrage.

En cumul, le chiffre d'affaires s'établit à 1 285,7 M€ à comparer à 1 349,5 M€ en 2008.

#### 9.2. EBITDA

L'EBITDA s'établit à 800,0 M€ en 2009 contre 771,3 M€ en 2008, soit une progression de 28,7 M€ (+ 3,7 %) par rapport à 2008. Cette performance est le résultat de la politique de maîtrise des coûts conduite depuis plusieurs années et des gains de productivité réalisés dans le cadre de l'extension du réseau : l'EBITDA représente 72,0 % du chiffre d'affaires exploitation contre 71,6 % en 2008.

#### 9.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant augmente de 2,3 %, à 591,8 M€ en 2009 contre 578,4 M€ en 2008.

#### 9.4. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à - 112,1 M€ contre - 81,4 M€ en 2008, en recul du fait notamment des mises en service qui marquent la fin de la capitalisation des intérêts intercalaires.

Afin de gérer son exposition aux risques de marché tels que décrits dans l'annexe aux comptes consolidés, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés (voir note C.17. « Informations relatives à la gestion des risques financiers »).

#### 9.5. Résultat net

Le poste d'impôt augmente de 4,3 M€, pour s'établir à 168,8 M€. Le résultat net s'établit à 310,8 M€, en baisse par rapport à celui de 2008 (323,9 M€) de 13,1 M€, soit 4,0 %.

#### 9.6. Bilan consolidé

L'endettement net s'élève à 3 225,9 M€ au 31 décembre 2009 contre 3 257 M€ à fin 2008.

# 10. Comptes annuels consolidés

L'évolution de la situation financière du Groupe est le reflet de la situation financière de Cofiroute, la contribution des filiales restant marginale.

Les principaux indicateurs restent solides, avec une croissance régulière du chiffre d'affaires exploitation, le résultat net marque un léger retrait avec les mises en service de nouvelles sections d'autoroute en 2008 et 2009.

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires Exploitation	1 110,5	1 077,1	1 038,5
Chiffre d'affaires Construction	175,2	272,4	431,0
Chiffre d'affaires total	1 285,7	1 349,5	1 469,5
Résultat net part du Groupe	310,8	323,9	354,7
Endettement financier net en fin de période	- 3 225,9	- 3 257,0	- 3 259,6

# 11. Comptes sociaux

Les comptes sociaux 2009 ont été arrêtés selon les mêmes principes et méthodes qu'en 2008.

#### 11.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires progresse de 32 M€ et s'établit à 1 103,3 M€.

La mise en service de la section Rueil-A13 de l'A86 pèse sur les dotations aux amortissements et sur le résultat financier. Néanmoins, l'exercice 2008 avait enregistré une charge complémentaire liée au changement de modalités de calcul de la provision

pour grosses réparations en cohérence avec les principes de prudence appliqués dans les comptes consolidés.

En conséquence, le résultat opérationnel augmente de façon sensible à 579,1 M€ (414,1 M€ en 2008), il en est de même pour le résultat net après impôts, qui s'établit à 315 M€ (231,5 M€ en 2008).

# 11.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure ci-dessous :

Nature des indications (en euros)	2005	2006	2007	2008	2009
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124
Nombre d'actions émises	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECT	ruÉES				
Chiffre d'affaires	888 641 281	954 322 153	1 032 325 137	1 071 256 114	1 103 273 814
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	565 329 850	616 717 540	693 281 042	702 581 372	707 043 685
Impôt sur les bénéfices à 33,33 %	123 659 366	125 664 680	142 500 384	85 366 749	146 438 526
Contributions supplémentaires sur l'impôt société	5 910 470	4 121 755	4 677 334	2 847 878	4 807 292
Bénéfices après impôts, contribution, participation des salariés, amortissements et provisions	282 732 783	300 714 825	347 777 990	231 546 163	314 981 236
Montant des bénéfices distribués	150 368 018	162 827 662	188 315 142	188 315 142	188 315 142
Dettes à long terme	2 675 777 893	3 171 206 911	3 379 801 220	3 328 528 271	3 325 015 322
Coût de revient de la concession	5 791 342 487	6 620 339 868	7 275 087 662	7 730 580 700	8 058 781 989
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE S	SEULE ACTION				
Bénéfice après impôt et participation des salariés mais avant amortissement et provisions	105,93	118,69	133,13	150,79	135,04
Bénéfice après impôt et participation des salariés, amortissements et provisions	69,66	74,09	85,69	57,05	77,61
Dividende versé à chaque action	37,05	40,12	46,40	46,40	46,40
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 919	1 857	1 875	1 941	1 942
Montant de la masse salariale	61 312 198	61 334 791	61 974 320	64 134 064	68 598 859
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	27 845 224	27 984 504	28 552 087	29 537 573	31 971 534

# 11.3. Proposition d'affectation du résultat 2009

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Bénéfice net disponible	314 981 236
- Report à nouveau antérieur	1434334980
- Bénéfice distribuable	1749316216
- Dotation à la réserve légale	0
- Distribution du dividende	188 315 142
- Affectation du solde en report à nouveau	1561001074

La distribution ainsi proposée correspond à un dividende de 46,40 euros par action pour chacune des 4058 516 actions. Selon la décision du Conseil d'Administration en date du 26 août 2009, cette distribution a fait l'objet d'un acompte de 35,95 euros par action représentant un revenu global de 145 903 650 euros mis en paiement le 27 novembre 2009.

Nous vous proposons de mettre en paiement le solde de 10,45 euros par action ouvrant droit à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 du Code général des impôts, et ce à partir du 3 mai 2010.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

- au titre de 2008
- → dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 188 314 855,25 euros ;
- → dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 232,00 euros ;
- au titre de 2007
- → dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 188 315 002,28 euros ;
- → dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 139,20 euros ;
- au titre de 2006
- → dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 162 827 541,56 euros ;
- → dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120,36 euros.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront, dans leur rapport général, les conclusions de leurs opérations de contrôle et des vérifications spécifiques prévues par la loi.

# 12. Informations sur les délais de paiement

Conformément aux exigences de la loi du 4 août 2008, dite loi LME, et son décret d'application n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice figure ci-dessous :

(en millions d'euros)		
Exercice	Échéances inférieures à 30 jours	Échéances comprises entre 30 et 60 jours
2009	36,4	13,9

# 13. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2009

# 13.1. Évolution des tarifs de péage

Conformément à son contrat de concession au titre du réseau interurbain, Cofiroute a augmenté ses tarifs au 1<sup>er</sup> février 2010 de 0,4 % pour les véhicules de classe 1, 2, 3 et 5 et 1,9 % pour les véhicules de classe 4 (poids lourds).

#### 13.2. Signature du paquet vert

Le 25 janvier 2010, Cofiroute a signé un avenant 14 au contrat de concession interurbain. Cet avenant a été approuvé par décret le 26 mars 2010. La durée de concession est prolongée d'un an, soit une fin de concession fixée au 31 décembre 2031.

En contrepartie, Cofiroute s'est engagée à consacrer, sur 36 mois, 191 millions d'euros constants (valeur 2009) à la requalification environnementale de son réseau : protection de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, écorénovation des aires, protections acoustiques.

# 14. Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

# 14.1. Concession A86 - Accord avec l'État sur les conséquences de l'application à l'A86 de la circulaire Sécurité des tunnels du 25 août 2000

Un accord est intervenu avec l'État sur les surcoûts liés à la mise en sécurité du tunnel A86 reliant Rueil-Malmaison à Versailles et les mesures compensatoires.

Un avenant au contrat de concession sera signé dans les prochains mois. Il accordera à Cofiroute une subvention qui a fait l'objet d'un premier versement de 15 millions d'euros en janvier 2010.

#### 14.2. Développement des services proposés aux clients

Dans le prolongement de sa nouvelle charte d'engagements de services, Cofiroute poursuivra sa démarche d'enrichissement et d'harmonisation des services proposés à ses clients avec les sociétés ASF et Escota, en particulier dans le domaine du télépéage, de l'information trafic et de l'accueil sur les aires. Ces services, associés à la mise en œuvre des engagements verts et aux efforts constants pour optimiser la sécurité et la fluidité, contribueront à renforcer l'acceptabilité du péage et à promouvoir une nouvelle image de l'autoroute.

# 15. Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière et des risques associés de la Société :

Les contrats de concession avec des durées de 22 ans pour le réseau interurbain et 70 ans pour l'A86 et les contrats de plan conclus avec l'État donnent à Cofiroute une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité et contribuent à assurer la performance financière

Les risques majeurs auxquels Cofiroute est exposée concernent la recette liée à l'acceptabilité du péage et au trafic, corrélée aux conditions économiques et les risques inhérents à la structure financière de l'entreprise.

Le niveau d'endettement financier de 3225,9 M€ est à mettre en regard des investissements réalisés dans le cadre de la construction du réseau autoroutier concédé, 5878,4 M€ d'immobilisations. Le risque financier associé à ce niveau d'endettement concerne la politique de gestion de la dette, notamment l'utilisation d'instruments financiers ; cette politique est décrite dans l'annexe aux comptes consolidés, notes C.16. «Informations relatives à l'endettement financier net» et C.17. «Informations relatives à la gestion des risques financiers».

# 16. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

# 17. Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce

La liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été communiquée à vos Commissaires aux Comptes dans les conditions de l'article L.225-39 du Code de commerce.

# 18. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale de la Société n'a pas procédé à des autorisations d'opérations d'achat d'actions de la Société.

#### 19. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2009 est jointe ci-après.

# 20. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par la Société, ainsi que par les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société qui contrôle votre Société.

Sont repris ci-après, pour l'exercice écoulé, les rémunérations et avantages de toute nature de :

→ M. Pierre Coppey, Président-directeur général

# Rémunérations attribuées durant l'exercice

	Montants au titre de l'exercice 2009	Montants au titre de l'exercice 2008
Rémunération fixe	282 750 €	282750€
Rémunération variable	190 000 €	180 000 €
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction

# Actions gratuites attribuées durant l'exercice

	Montants au titre de l'exercice 2009	Montants au titre de l'exercice 2008
N° et date du plan	Actions de performance 2009 15/09/2009	Plan 2008 11/12/2007
Nombre d'actions gratuites	9334	14000
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	290 941 €	354340€
Date d'acquisition définitive	15/09/2011	2/01/2010
Date de disponibilité	15/09/2013	2/01/2012
Conditions de performance	oui	oui

# Stock-options attribuées durant l'exercice

	Montants au titre de l'exercice 2009	Montants au titre de l'exercice 2008
N° et date du plan	Plan 2009 15/09/2009	-
Nombre d'actions gratuites	23 335	-
Valorisation des actions	131843€	-
Date d'acquisition définitive	15/09/2012	-
Date de disponibilité	15/09/2013	-
Conditions de performance	oui	-

# Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

	Exercice 2009	Exercice 2008
N° et date de plan	Plan 2005 16/03/2005	Plan 2004 7/09/2004
Nature des options	Options de souscription	Options de souscription
Nombre d'options durant l'exercice	21910	204180
Prix d'exercice	24,195€	20,18 €

Il est précisé que M. Pierre Coppey bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par le groupe VINCI.

MM. Xavier Huillard, Bernard Huvelin et Patrick Faure sont également mandataires sociaux de VINCI SA, et il est renvoyé au rapport de cette société concernant les informations sur leur rémunération.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2008, des jetons de présence ont été attribués au bénéfice des administrateurs personnes physiques n'étant ni salariés de Cofiroute ni salariés d'une société actionnaire de Cofiroute, attribués au prorata de leur participation effective au Conseil d'Administration et/ou au Comité des Comptes, ils ont droit à un montant supplémentaire attribué au prorata de leur participation effective à ces Comités.

En application de cette décision, MM. Christian Saint-Étienne et Patrick Faure se sont vu attribuer, par décision du Conseil en date du 26 février 2009, les rémunérations suivantes :

- → M. Christian Saint-Étienne a perçu la somme de 10000 euros au titre de sa présence effective à deux séances du Conseil d'Administration et à une séance du Comité des Comptes ;
- → M. Patrick Faure a perçu la somme de 7 500 euros au titre de sa présence effective à trois séances du Conseil d'Administration.

Il est précisé qu'aucune rémunération n'a été versée aux autres administrateurs en 2009, par la société Cofiroute. Enfin, il est rappelé que Cofiroute se réfère au code AFEP MEDEF sous le bénéfice des observations reprises dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

# 21. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Nous vous précisons que le capital social de Cofiroute au 31 décembre 2009 est ainsi réparti :

→ VINCI Concessions
 → Cofiroute Holding
 → Colas
 65,34%;
 17,99%;
 → Colas

À la connaissance des membres du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

# 22. État de la participation des salariés au capital de la Société

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce, aucune portion du capital de la Société n'est détenue par les salariés.

# 23. Rapport sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux Comptes

Le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société est joint au rapport de gestion.

Le rapport général des Commissaires aux Comptes relate l'accomplissement de leur mission. À ce rapport est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration.

# **Annexe**

# Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

# **Monsieur Pierre Coppey**

Au	sein	du	Grou	рe	VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Arcour Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président Administrateur
ASF Holding Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
Autoroutes du Sud de la France Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	9, place de l'Europe 92500 Rueil-Malmaison	Président Administrateur
Cofiroute Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Président-Directeur Général Administrateur
Cofiroute Services Société par Actions Simplifiée Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Président
Émetteur VINCI Autoroutes SAS Unipersonnelle Nanterre	9, place de l'Europe 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orientation et de Coordination
VINCI Management Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
ASFA Association	3, rue Edmond Valentin 75007 Paris	Vice-Président
Fondation d'Entreprise VINCI pour la Cité Fondation d'Entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps Administrateur 92500 Rueil-Malmaison	

# À l'étranger

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction
Cofiroute Corporation Corporation ou C-Corp	12520 Magnolia boulevard Suite 300 CA 91607 North Hollywood, USA	Administrateur

# Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
ASF	Administrateur	Escota

Pierre Coppey est également Président de l'Association Aurore.

# **Monsieur Xavier Huillard**

# Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Cofiroute Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Administrateur
Fondation d'Entreprise VINCI pour la Cité Fondation d'Entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
Soletanche Freyssinet Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	133, boulevard National 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orientation et de Coordination Directeur général Administrateur
VINCI Concessions Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président

# Au sein du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	1 Bürgermeister-Grünzweig-Str. 67059 Ludwigshafen a.Rh., Allemagne	Vorsitzender des Aufsichtsrats
VINCI Investments Limited Private Company Limited by Shares	Astral House Imperial Way Hertfordshire WD2 4YX Watford, Royaume-Uni	Director
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way Watford WD24 4WW Herts, Royaume-Uni	Director

# Mandats de représentant permanent Au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
SNEL	Administrateur	ASF
VINCI	Gérant Associé	Cagne
VINCI	Administrateur	Eurovia
VINCI	Gérant Associé	Signau
VINCI	Administrateur	VINCI Energies S.A.
VINCI Concessions	Administrateur	ASF Holding

# **Monsieur Henri Stouff**

# Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique/R.C.S.	Adresse	Fonction
Autoroutes du Sud de la France Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	9, place de l'Europe 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
Société des Autoroutes Esterel Côte d'Azur Provence Alpes Société Anonyme à Conseil d'Administration Paris	432, avenue de Cannes 06210 Mandelieu	Administrateur

# Mandats de représentant permanent Au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
VINCI Concessions	Administrateur	Arcour
VINCI Concessions	Administrateur	Cofiroute

# **Monsieur Bernard Huvelin**

# Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction/renouvellement
Consortium Stade de France Société Anonyme à Conseil d'Administration Saint-Denis	ZAC du Cornillon Nord, 93216 La Plaine-Saint-Denis	Administrateur

# Hors du Groupe

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction/renouvellement
SOFICOT, Société par Actions Simplifiée		Administrateur

# Au sein du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction/renouvellement
Compagnie d'Entreprise CFE Société Anonyme à Conseil d'Administration	Avenue Herrmann-Debroux 40-42, 1160 Bruxelles, Belgique	Administrateur

# Hors du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction/renouvellement
Cofido		Administrateur

# Mandats de représentant permanent Au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
Cofiroute Holding	Administrateur	Cofiroute
Semana	Administrateur	ASF
Semana	Administrateur	Eurovia

Bernard Huvelin est également Vice-Président de la Fédération de l'industrie européenne de la construction et Conseiller au Comité économique et social européen de Bruxelles.

# **Monsieur Richard Francioli**

# Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Soletanche Freyssinet Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	133, boulevard National 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orientation et de Coordination
VINCI Construction Société par Actions Simplifiée Nanterre	5, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président

# Au sein du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction	
Compagnie d'Entreprises CFE S.A. Société Anonyme à Conseil d'Administration	Avenue Herrmann-Debroux 40-42 1160 Bruxelles, Belgique	Administrateur	
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	1 Bürgermeister-GrünzweigStr. 67059 Ludwigshafen a.Rh Allemagne	Mitglied des Aufsichtsrats	
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way Watford WD24 4WW HERTS Royaume-Uni	Director	

# Mandats de représentant permanent Au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société	
VINCI Construction Participations	Administrateur	Entrepose Contracting	
VINCI Construction	Administrateur	Cofiroute	
VINCI Construction	Administrateur	Doris Engineering	

# **Monsieur Patrick Faure**

# Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Cofiroute Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Administrateur
VINCI Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité de la Stratégie et des Investissements Administrateur

Patrick Faure est également Administrateur d'ESL & Network et Président de l'Association France-Amériques.

# **Monsieur Christian Saint-Étienne**

# Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Cofiroute Société Anonyme à Conseil d'Administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Administrateur

Christian Saint-Étienne est également professeur d'université.

# **Monsieur Hervé Le Bouc**

# Mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux

(article L.225-102-1 du Code de commerce)

Sociétés	Forme	Adresse	Fonction
Aximum	S.A.	41, boulevard de la République 78400 Chatou	Représentant permanent de Colas
Bouygues	S.A.	32, avenue Hoche 75008 Paris	Administrateur
Cofiroute	S.A.	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Représentant permanent de Colas
Colas	S.A.	7, place René Clair 92100 Boulogne-Billancourt	Président-Directeur Général Administrateur
Colasie	S.A.	7, place René Clair 92100 Boulogne-Billancourt	Président Directeur-Général Administrateur
Colas Midi-Méditerranée	S.A.	345, rue Louis de Broglie La Duranne 13792 Aix-en-Provence	Représentant permanent de Colas
Échangeur International	SNC	7, place René Clair 92100 Boulogne-Billancourt	Représentant permanent de Colas
Fondation Colas	FDT	7, place René Clair 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
Hincol	LDT	5 H Floor Richardson Crudas Build Sir JJ Road BY 400008 Mumbai, Inde	Director
ISCO	LDT	Je-il bldg 94/49 Youngdeungpo dong 7 ga Yougdeundpo - dong 140988 Séoul, République de Corée	Director
Sacer Atlantique	S.A.	Échangeur Nantes - BP 90783 2, rue Gaspard Coriolis 44307 Nantes	Représentant permanent de SPARE (Société de Participations et d'Études)
SCREG Est	S.A.	44, boulevard de la Mothe 54000 Nancy	Représentant permanent de I.P.F.
Société Parisienne d'Études, d'Informatique et de Gestion	S.A.	2/4, allée Latécoère 78140 Vélizy-Villacoublay	Représentant permanent de Colas
SPAC	S.A.	13, rue Madame de Sanzillon 92112 Clichy	Représentant permanent de I.P.F.
TASCO	S.A.	TIPCO, 118/1 Rama 6 road Samsen Nai, Phayathai 10400 Bangkok, Thaïlande	Director
Colas Émulsions	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca, Maroc	Représentant de Colas au conseil de surveillance
Grands Travaux Routiers	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca, Maroc	Représentant de Colas au conseil de surveillance
La Route Marocaine	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca, Maroc	Vice-président du conseil de surveillance
Société Maghrebienne d'Entreprises et de Travaux	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca, Maroc	Membre du conseil de surveillance
Colas Inc	INC	10 Madison Avenue NJ 07960 Morristown, USA	Director

# Rapport du Président-directeur général

sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques du Conseil d'Administration

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président-directeur général de Cofiroute a arrêté les termes du présent rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, les éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion.

# 1. Composition du Conseil

Durant l'année 2009, le Conseil d'Administration de Cofiroute était composé des 8 membres suivants :

- → Pierre Coppey;
- → Xavier Huillard;
- → Patrick Faure;
- → Christian Saint-Étienne;
- → la société Cofiroute Holding;
- → la société Colas ;
- → la société VINCI Concessions ;
- → la société VINCI Construction.

En 2009, les mandats de MM. Pierre Coppey, Patrick Faure, Christian Saint-Étienne et Xavier Huillard et des sociétés Colas, VINCI Construction et VINCI Concessions sont arrivés à expiration.

Ces mandats ont été renouvelés par décisions prises lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue le 30 avril 2009.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 avril 2009 a réduit la durée du mandat des administrateurs à quatre ans, contre six ans précédemment.

Il ressort de cette modification que la durée du mandat des administrateurs est en conformité avec la recommandation de l'AFEP MEDEF visant à permettre aux actionnaires de se prononcer avec une fréquence suffisante sur l'élection des administrateurs.

# 2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement convoqués et reçoivent, préalablement à la tenue des conseils, les informations nécessaires à leurs travaux et décisions, dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et contractuelles. Les administrateurs ont par ailleurs la possibilité, le cas échéant, de consulter l'ensemble des informations disponibles sur la Société.

Les Commissaires aux Comptes sont invités aux réunions du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels.

# 3. Limitations éventuelles de pouvoirs de la Direction générale

- → La Société a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général ;
- → aucune limitation ne vient réduire l'exercice plein et entier par le Président-directeur général des pouvoirs attachés à ses fonctions ;
- → il est rappelé que, conformément à l'article L.225-35 du Code de commerce et à l'article R.225-28 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a autorisé son Président-directeur général pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à donner au nom de la Société des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant total de 100 millions d'euros, tout engagement dépassant ce montant devant faire l'objet d'une autorisation du Conseil. Par dérogation à ces dispositions, le Président-directeur général est autorisé à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société sans limite de montant. Cette autorisation a été renouvelée pour l'année 2010 ;
- → il est rappelé que, conformément à l'article L.228-40 al. 2 et 3 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a autorisé son Président-directeur général, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à procéder à une ou plusieurs émissions obligataires dans la limite de 1,5 milliard d'euros. Cette autorisation a été renouvelée pour l'année 2010.

# 4. Organisation du contrôle interne

#### 4.1. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- → d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la Société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la Société;
- → d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux et aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

# 4.2. Principes d'action et de comportement

#### La décentralisation

La décentralisation de l'organisation de l'exploitation de la Société par secteur géographique permet aux responsables locaux de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires.

#### Les délégations de pouvoir

Le système de délégation de pouvoirs de la Société s'exerce dans le respect des principes d'action et de comportement suivants :

- → strict respect des règles édictées par le Président-directeur général, notamment en matière de délégation, d'engagements et d'information financière et comptable ;
- → transparence et loyauté des collaborateurs vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels. Chaque responsable doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter ces difficultés avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles de l'entreprise;
- → respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où l'entreprise opère;
- → responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes par les moyens adaptés (oralement et/ou par écrit) et de montrer l'exemple ;
- → sécurité des personnes;
- → rigueur et culture de la performance financière.

#### La sécurité des personnes

La Direction Qualité Sécurité Environnement, distincte des structures opérationnelles, est chargée de veiller à ce que celles-ci appliquent la politique Qualité Sécurité Environnement de l'entreprise.

La sécurité des personnes est au cœur des préoccupations de l'entreprise et la maîtrise des risques professionnels, traduite notamment dans l'objectif zéro accident, est intégrée dans l'ensemble des processus de l'entreprise. Les ressources et les outils (sensibilisation, formation, procédures, indicateurs) sont adaptés à cette politique d'entreprise.

#### Référentiels internes

En interne, le dispositif de contrôle interne s'organise autour de plusieurs référentiels :

- → les règles à respecter par les collaborateurs au sein de l'entreprise sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur, complété par des notes de service ou tout autre document émanant de la Direction générale ou de ses représentants:
- → une charte informatique définit les conditions ayant pour objet d'informer les utilisateurs des règles à observer dans l'utilisation des postes informatiques et du matériel mis à leur disposition en vue d'une plus grande sécurité et d'une plus grande fiabilité;
- → une directive encadrant les pouvoirs d'administration générale consentis aux directeurs par la Direction générale a été élaborée.

#### 5. Fonctionnement de la Société

L'organisation générale du contrôle interne de l'entreprise repose sur :

- → la formalisation de la stratégie de l'entreprise et des prises de décision ;
- → le pilotage et le suivi de l'activité;
- → l'information et la coordination des différentes entités de l'entreprise.

#### 5.1. Gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi en décembre 2008 par l'AFEP et le MEDEF, sous le bénéfice des observations ou réserves suivantes :

- → le Président-directeur général est titulaire d'un contrat de travail depuis plus de 10 ans au sein du Groupe VINCI. Ce contrat est régi par la convention collective du bâtiment et des travaux publics et ne comporte aucune indemnité de départ contractuelle autre que conventionnelle;
- → la recommandation n°19 relative à la cessation du contrat de travail en cas de mandat social est écartée au motif qu'elle ne vise pas les collaborateurs d'un groupe de sociétés qui, au sein de ce dernier, exercent des fonctions de dirigeant mandataire social dans une filiale du groupe, qu'elle soit cotée ou non.

Ce code peut être consulté sur le site internet www.medef.fr.

#### Le Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois et le taux moyen de participation au Conseil a atteint 93 %. Le Conseil a procédé à l'évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'Administration à l'aide de questionnaires adressés aux administrateurs. Ces derniers sont satisfaits de l'organisation des réunions, de l'information qui leur est fournie et des exposés qui leur sont présentés.

Conformément à son règlement intérieur et au code de gouvernance AFEP MEDEF, le Conseil a consacré le 24 février 2010 un point à l'ordre du jour à débattre sur son fonctionnement.

## Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations s'est réuni le 26 février 2009 pour statuer sur la rémunération de M. Pierre Coppey. Le Conseil d'Administration du 26 février 2009 a approuvé à l'unanimité les propositions du Comité des Rémunérations.

#### Le Comité des Comptes

En 2009, il s'est réuni 2 fois en présence des Commissaires aux Comptes pour examiner les comptes semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Le Comité a également procédé à une revue des risques et aléas : exposition de la Société aux risques de taux, de rating et de financement, montant des provisions constituées au bilan, suivi des engagements hors bilan, synthèse de l'audit des Commissaires aux Comptes. Les dossiers particuliers examinés par le Comité des Comptes sur l'exercice 2009 ont été notamment la cartographie des risques de l'entreprise et le plan de lutte contre la fraude.

Les rapports d'audit internes ou externes sont présentés au Comité.

## Le Comité Technique et Financier

Le Comité Technique et Financier (CTF), composé de représentants des actionnaires s'est réuni chaque trimestre pour examiner l'activité opérationnelle et financière de la Société ainsi que les perspectives proches.

#### 5.2. Les comités internes à l'entreprise

#### Le Comité Exécutif

Instance d'information, de débat, de coordination et de décision, il réunit tous les 15 jours le Président-directeur général et les directeurs

#### Le Comité des Engagements

Tout engagement financier et/ou contractuel significatif de Cofiroute, ou tout investissement supérieur à 300 000 euros qui n'est pas lié à un bien renouvelable, est examiné préalablement par un Comité des Engagements, présidé par le Président-directeur général, qui examine l'engagement pris par Cofiroute dans son ensemble (aspects financier, technique, juridique ou autre, garanties, cautions, autres engagements hors bilan), l'opportunité de l'investissement et son impact sur les comptes de l'entreprise. Le Comité des Engagements s'est réuni 10 fois en 2009 et a traité 24 dossiers.

#### 5.3. Les revues de Direction générale

#### Les revues concessions

Trois revues concessions se sont tenues en 2009. Elles ont eu pour objet le suivi des relations avec le concédant et l'examen du respect des engagements pris par Cofiroute au titre de ses deux contrats de concession ainsi que le bilan du contrat de plan 2004-2008.

#### Les revues de direction Qualité Sécurité Environnement

Les revues de direction examinent chaque année les résultats de la politique QSE de l'entreprise et en fixent les orientations futures, sur la base des audits réalisés et de l'analyse de l'efficacité des processus opérationnels et des processus support.

Le système de management QSE de l'entreprise, y compris ces revues de direction, ont fait l'objet d'une certification de conformité à la norme ISO 9001 : 2000 relative à la qualité en janvier 2004 pour l'activité d'exploitation autoroutière du réseau interurbain. Cette certification a été renouvelée et complétée par une certification ISO 14001 relative à l'environnement en janvier 2010.

#### Les revues de projet

Tous les projets significatifs (projets de construction, projets techniques et projets de développement) en cours au sein de l'entreprise sont revus périodiquement (au moins une fois par an) lors de revues de projet, en présence du Président-directeur général et des directeurs intéressés. Ces revues permettent d'effectuer un suivi régulier des décisions prises en Comité des Engagements.

#### Le Comité Sécurité

Périodiquement, un Comité Sécurité présidé par le Président-directeur général examine la mise en œuvre du plan d'action sécurité prévention destiné au personnel de l'entreprise.

Des quarts d'heure sécurité ont été mis en pratique dans toutes les entités opérationnelles.

#### 5.4. Les processus de contrôle

# 5.4.1. Le système comptable

#### Le système d'engagement des dépenses

Le système d'information et de gestion de l'entreprise repose sur le logiciel SAP. Il comporte différentes fonctionnalités dont la comptabilité, le contrôle de gestion, la logistique, la facturation, la gestion des investissements.

Les restrictions suivantes ont été mises en place :

- → l'engagement des dépenses (charges et investissements) est autorisé selon des seuils personnalisés, paramétrés dans le logiciel. Cet engagement est un préalable obligatoire à la comptabilisation, comme au paiement des dépenses ;
- → la fonction «comptabilité fournisseurs» est assurée par les différentes directions de l'entreprise ; toutefois, la création ou la modification d'un fournisseur est centralisée ;
- → séparation des fonctions comptabilisation et paiement des factures fournisseurs ;
- → mise en place d'une fonction de contrôle permanent au sein de la Direction comptable, qui permet de s'assurer via des contrôles réguliers du respect des procédures en vigueur liées à la comptabilisation des dépenses et des produits.

En outre, le système SAP conserve l'historique des saisies réalisées et ce de manière nominative : on peut ainsi toujours retrouver le nom de la personne ayant engagé la dépense et celui de celle l'ayant validée.

#### Procédures de comptabilisation des recettes et des dépenses

Les procédures à l'intention des utilisateurs du système comptable et de gestion sont formalisées et à la disposition de chacun au sein de l'intranet de la Société.

Une procédure préalable à la comptabilisation de la recette de péage permet de séparer la fonction contrôle de la fonction production : un contrôle croisé est effectué par les directions concernées (Direction financière, Direction des systèmes opérationnels et Direction de l'exploitation), donnant lieu à un compte-rendu mensuel.

#### Arrêté des comptes

La Direction financière est en charge de l'établissement et de la validation des comptes semestriels et annuels de l'entreprise, du respect des principes comptables et procédures appliqués par les différentes directions de l'entreprise.

Chaque année, une mission spécifique est confiée aux Commissaires aux Comptes, dans le cadre du contrôle des procédures et du respect des principes comptables. En 2009, les missions ont porté sur le contrôle de la recette de péage et sur les procédures achats.

#### 5.4.2. Établissement et suivi des budgets

Le contrôle de gestion met en œuvre et coordonne les procédures budgétaires pour l'ensemble de l'entreprise. Chaque direction saisit ses propositions budgétaires dans le système SAP aux dates requises. Elle rédige une note explicative faisant le lien entre les propositions budgétaires et les prévisions d'activité ou les risques et aléas identifiés.

Le budget et deux recalages annuels font l'objet d'une présentation et d'une analyse faites par chacune des directions de l'entreprise, en présence du Président-directeur général et du Directeur financier. Les budgets délégués à chaque direction font ensuite l'objet d'une validation formelle par la Direction générale, et d'un suivi régulier tout au long de l'année.

#### 5.4.3. Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie est réalisée dans le respect des directives de trésorerie établies par le Groupe, avec notamment une gestion de limite de risque par contrepartie. Le placement des excédents s'effectue sur des produits qui font l'objet d'un « référencement » par le Groupe.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, notamment l'exposition aux risques de marché, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés tels que décrits dans l'annexe aux comptes consolidés notes C.16. «Informations relatives à l'endettement financier net» et C.17. «Informations relatives à la gestion des risques financiers».

Les décisions concernant les principales opérations de financement et de gestion de la dette sont prises lors de comités de trésorerie qui se réunissent à période régulière et préalablement à toute opération importante.

Les pouvoirs bancaires sont octroyés de façon limitée, dans le respect des directives de trésorerie du Groupe ; la nature des pouvoirs accordés et les bénéficiaires font l'objet d'un recensement régulier.

# 5.5. Les reportings

# Reporting à la Direction générale et aux actionnaires

La Direction financière transmet mensuellement à la Direction générale et aux actionnaires de la Société un suivi du chiffre d'affaires de l'entreprise, de ses principaux indicateurs d'activité et de son endettement net.

Elle transmet également les éléments suivants :

- → l'arrêté des comptes trimestriels, semestriels et annuels ;
- → les comptes prévisionnels de l'année n (1ère visée en novembre n-1, suivie de 4 recalages au cours de l'année, en mars, mai, septembre et novembre);
- → le plan triennal révisé chaque année.

#### Reporting à l'autorité concédante

Au titre de ses deux contrats de concession, Cofiroute rend compte régulièrement de ses engagements à son autorité concédante. Cofiroute a notamment transmis en juin 2009 les comptes sociaux de l'année 2008 et les comptes rendus d'exécution de chaque contrat de concession. Cofiroute remet également un rapport spécifique sur la sécurité des clients, du personnel et des entreprises intervenant sur le réseau.

# 6. Procédures de gestion des risques

# Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés

La Direction financière, rattachée à la Direction générale, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières, sociales et consolidées, diffusées à l'intérieur de l'entreprise et à l'extérieur. Elle est notamment en charge de :

- → l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés ;
- → la définition et le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS.

Les Commissaires aux Comptes sont associés aux réflexions et aux travaux liés à la mise en application des opérations comptables complexes. Ils présentent à la Direction financière et au Comité des Comptes leurs remarques et observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les Commissaires aux Comptes recueillent une lettre d'affirmation signée par le Président et le Directeur financier.

#### Procédures mises en place afin de prévenir et maîtriser les risques liés à son activité

L'exploitation du réseau en service fait l'objet de procédures internes et externes réunies dans une documentation intitulée « Bibliothèque Opérationnelle Technique ». En particulier, les interventions sur accidents sont formalisées pour chaque autoroute du réseau par un Plan d'Intervention et de Secours (PIS) qui a pour objet de définir et de faciliter la coordination et la mise en œuvre des mesures de secours et d'exploitation, depuis le traitement des incidents quotidiens et mineurs jusqu'aux perturbations graves pour lesquelles le Préfet n'a pas décidé de mettre en œuvre un plan d'urgence ou un plan Orsec.

Une procédure de permanence existe concernant l'ensemble du réseau ; elle se compose de permanences opérationnelles 24 h/24 tenues par le personnel de l'exploitation, d'une permanence de la Direction générale assurée par un des membres du Comité Exécutif et d'une permanence Communication.

Un plan de redémarrage des systèmes d'information en cas de panne ou sinistre existe. Ce processus a fait l'objet d'un exercice au second semestre

Pour le projet A86, un dispositif de gestion de crise a été mis en place par Cofiroute et Socatop pour permettre de gérer un événement d'importance affectant le chantier. Ce dispositif prévoit d'une part la gestion opérationnelle de la crise qui relève de Socatop et la communication de crise réalisée par Cofiroute.

## Procédures mises en place afin de garantir le système d'information

Cofiroute dispose d'un Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI).

Ce dernier est en charge de la définition et de la mise en application de la politique de sécurité informatique, qui se traduit par la mise en place d'un système de management de la sécurité informatique basé sur les normes ISO 27001 et ISO 27002. Il est également responsable de l'identification et de l'évaluation des risques. Il définit et contrôle l'application des plans de réponse aux incidents de sécurité. Il s'assure de la mise en œuvre de la sécurité dans les différents projets informatiques. Il est le correspondant SSI du MEEDDM.

# 7. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Pour les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, il est renvoyé au Titre V des statuts reproduit ci-après :

#### TITRE V / Assemblées Générales

#### Article 21

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

#### Article 22

Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées des versements exigibles, quel que soit le nombre d'actions possédées par chacun d'eux.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

Dans toutes les assemblées, les titulaires d'actions ont le droit d'assister à la réunion ou de s'y faire représenter sans formalités préalables, si leurs actions ont été inscrites sur le registre des titres nominatifs, cinq jours au plus tard, avant la date de l'Assemblée. Le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ou de supprimer ce délai.

Les Assemblées Générales sont présidées : soit par le Président ou l'un des Vice-Présidents du Conseil d'Administration, soit par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

#### Article 23

Les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires, statuant dans les conditions légales de quorum et de majorité qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation en vigueur.

#### Article 24

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément aux dispositions légales.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'Administration soit par un administrateur exerçant les fonctions de Directeur général. Ils peuvent également être certifiés par le Secrétaire de l'assemblée. Au cours de la liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

# 8. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Pour les administrateurs, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de la société VINCI SA.

Pour M. Pierre Coppey, Président-directeur général de Cofiroute, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de gestion. La rémunération de M. Pierre Coppey comprend une part variable déterminée en fonction de la réalisation d'objectifs fixés individuellement.

# 9. Le plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

# Bilan des actions 2009

- → Déploiement d'une politique globale de sécurité des systèmes d'information basée sur les normes ISO 27001 et ISO 27002.
- → Mise en conformité progressive avec le standard de sécurité des données bancaires dans le cadre de la démarche coordonnée par l'ASFA.
- → Mise en œuvre d'une politique de lutte contre la fraude au péage avec la nomination d'un responsable central et le lancement d'investissements portant sur des équipements et des outils de contrôle et d'aide au recouvrement.
- → Extension des autorisations CNIL permettant l'utilisation des systèmes de surveillance pour la lutte contre la fraude au péage.
- → Renouvellement pour 3 ans des certifications ISO 9001 et 14001 de Cofiroute pour l'exploitation du réseau autoroutier avec tunnel. Désormais 5 directions régionales sur 6 sont intégrées dans le périmètre certifié ISO 9001 et 3 directions régionales sur 6 sont intégrées dans le périmètre certifié ISO 14001.
- → Exercice de mise en œuvre du plan de secours informatique.
- → Audit des revenus déclarés par les sous-concessionnaires.
- → Établissement d'une cartographie des risques.
- → Lancement du programme d'Inspection de Sécurité Routière des Itinéraires.

## Actions programmées en 2010

- → Mise en œuvre d'outils et d'équipements de lutte contre la fraude et d'aide au recouvrement.
- → Identification des scénarios d'indisponibilité du Duplex A86, évaluation des impacts et définition des solutions de réduction ou de transfert de risque.
- → Élargissement de la certification ISO 14001 à toutes les directions régionales du réseau interurbain.
- → Poursuite des audits (tournants) des revenus déclarés par les sous-concessionnaires.
- → Poursuite du programme de mise en conformité des données bancaires (PCI-DSS).
- → Poursuite du programme d'Inspection de Sécurité Routière des Itinéraires.

Conformément au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration.

# **Rapport des Commissaires aux Comptes**

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Cofiroute

Cofiroute - Société anonyme Siège social : 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres cedex - Capital social : 158 282 124 €

#### Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Cofiroute et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise. Il nous appartient:

- → de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- → d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

# Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- → prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- → prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- → déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

## **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2010

Salustro Reydel, Membre de KPMG International Philippe Bourhis, Associé Deloitte & Associés Thierry Benoît, Associé

# **Sommaire**

# des comptes consolidés et des comptes annuels

#### COMPTES CONSOLIDÉS

- 32 Compte de résultat consolidé
- 33 Résultat global
- 34 Bilan consolidé
- 36 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 37 Variation des capitaux propres consolidés
- 38 Annexe aux comptes consolidés
- 38 A. Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 38 1. Principes généraux
- 40 2. Méthodes de consolidation
- 41 3. Règles et méthodes d'évaluation

#### 49 B. Notes relatives au compte de résultat

- 49 4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel
- 50 5. Charges et produits financiers
- 52 6. Impôts sur les bénéfices
- 53 7. Résultat par action

#### 54 C. Notes relatives au bilan

- 54 8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé
- 55 9. Immobilisations corporelles
- 55 10. Participations dans les entreprises associées
- 56 11. Autres actifs financiers non courants
- 57 12. Capitaux propres
- 58 13. Paiement en actions
- 59 14. Provisions non courantes
- 63 15. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes
- $\,$  16. Informations relatives à l'endettement financier net
- 70 17. Informations relatives à la gestion des risques financiers
- 75 18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

# 77 D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession

- 77 19. Principales caractéristiques des contrats de concession
- 77 20. Engagements donnés au titre des contrats de concession

#### 78 E. Autres notes

- 78 21. Transactions avec les parties liées
- 79 22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et recus
- 79 23. Effectifs et droit à la formation
- 80 24. Honoraires des Commissaires aux Comptes

#### 80 F. Événements postérieurs à la clôture

- 80 25. Affectation du résultat 2009
- 80 26. Autres évolutions
- 81 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

#### **COMPTES ANNUELS**

- 82 Bilan
- 84 Compte de résultat
- 85 Tableau des flux de trésorerie
- 86 Annexe aux comptes annuels
- 99 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

# **Comptes consolidés** au 31 décembre 2009

# Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	2009	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES  dont : Chiffre d'affaires - hors construction de nouvelles infrastructures en concession	4.1	1 285,7	1 349,5
Chittre d'attaires - nors construction de nouvelles intrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces		1 110,5	1 077,1
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces		175,2	272,4
Produits des activités annexes		2,7	3,5
Charges opérationnelles	4.2	- 695,5	- 773,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ		592,9	579,8
Paiement en actions (IFRS 2)	4.2.3	- 1,5	- 2,0
Résultats des entreprises associées		0,4	0,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.2	591,8	578,4
Coût de l'endettement financier brut		- 155,8	- 193,6
Produits financiers des placements de trésorerie		5,4	23,9
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	5	- 150,4	- 169,7
Autres produits financiers	5	58,9	92,2
Autres charges financières	5	- 20,6	- 3,9
Impôts sur les bénéfices	6	- 168,8	- 173,1
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		310,8	323,9
Résultat net - Part des minoritaires		0,0	0,0
RÉSULTAT NET - Part du Groupe		310,8	323,9
RÉSULTAT NET par action (en euros) - Part du Groupe	7	76,6	79,8

# Résultat global

(en millions d'euros)	2009	2008
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	310,8	323,9
Instruments financiers : variation de juste valeur dont :	- 6,1	- 5,5
Actifs financiers disponibles à la vente (*) Couverture de flux de trésorerie (part efficace) (**)	0,0 - 6,1	0,0 - 5,5
Variation des capitaux propres des entreprises associées comptabilisées directement en capitaux propres	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,1	- 0,4
Impôts (***)	2,1	1,9
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	- 3,9	- 4,1
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	306,9	319,8
dont : Part du Groupe Part des intérêts minoritaires	306,9 0,0	319,8 0,0

<sup>(\*)</sup> Aux dates de clôture, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. En l'absence d'indication objective de dépréciation,

<sup>(\*\*)</sup> Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

(\*\*) Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

(\*\*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(\*\*\*) Dont 2,1 millions d'euros d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie (part efficace) (contre 1,9 million d'euros en 2008).

# Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8	5 385,3	5 193,9
Immobilisations corporelles du domaine concédé	9	493,1	566,8
Immobilisations corporelles	9	9,0	4,3
Participations dans les entreprises associées	10	0,6	0,8
Autres actifs financiers non courants	11	23,8	19,6
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		5 911,8	5 785,4
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	15	1,4	1,4
Clients et autres créances d'exploitation	15	98,2	77,6
Autres actifs courants	15	13,2	12,6
Actifs d'impôt exigible		0,0	19,2
Autres actifs financiers courants	17	81,7	69,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	16	10,3	9,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie	16	285,9	402,6
TOTAL ACTIFS COURANTS		490,6	592,6
TOTAL ACTIFS		6 402,5	6 378,0

# Bilan consolidé passif

(en millions d'euros) Note	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres		
Capital social	158,3	158,3
Réserves consolidées	1 560,2	1 419,6
Réserves de conversion	- 0,6	- 0,7
Résultat net de la période - Part du Groupe	310,8	323,9
Réserve de juste valeur	- 5,0	- 1,0
CAPITAUX PROPRES - Part du Groupe 12	2 023,6	1 900,1
Intérêts minoritaires 12.5	0,0	0,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 023,6	1 900,1
Passifs non courants		
Provisions non courantes 14	24,8	21,9
Emprunts obligataires 16	2 239,9	2 240,7
Autres emprunts et dettes financières 16	1 111,4	1 103,4
Impôts différés passifs 6.3	328,8	319,3
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	3 704,9	3 685,3
Passifs courants		
Provisions courantes 15.3	178,3	171,1
Fournisseurs 15.1	40,8	40,8
Dettes sur immobilisations 15.1	32,0	75,1
Autres passifs courants 15.1	85,5	91,8
Passifs d'impôt exigible	61,2	0,0
Dettes financières courantes 16 - 17	276,1	413,8
TOTAL PASSIFS COURANTS	673,9	792,6
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	6 402,5	6 378,0

# Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros) Note	2009	2008
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE	310,8	323,9
Dotations nettes aux amortissements 4.2.2	213,2	191,7
Dotations nettes aux provisions	18,5	6,8
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	- 2,9	- 1,4
Résultat sur cessions	0,2	0,3
Variation de juste valeur des instruments financiers	0,0	0,0
Quote-part de résultat des entreprises associées 10	- 0,4	- 0,6
Dividendes des sociétés non consolidées	- 0,6	- 0,0
Coûts d'emprunt immobilisés 8	- 58,0	- 91,9
Coût de l'endettement financier net comptabilisé 5	150,4	169,7
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées 6	168,8	173,1
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement et impôts	800,1	771,5
Variation du BFR et des provisions courantes 15	- 40,6	48,5
Impôts payés	- 71,0	- 126,1
Intérêts financiers nets payés 5	- 153,2	- 150,5
FLUX DE TRÉSORERIE liés à l'activité	535,3	543,4
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	- 5,7	- 1,1
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	0,2	0,3
Investissements opérationnels nets 9	- 5,4	- 0,8
Investissements du domaine concédé 8	- 315,4	- 349,3
Investissements financiers nets	0,0	- 0,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées	1,3	0,7
FLUX DE TRÉSORERIE liés aux opérations d'investissements II	- 319,5	- 349,5
Dividendes payés aux actionnaires de Cofiroute SA 12.4	- 181,4	- 182,8
Encaissements liés aux nouveaux emprunts 16	4,7	255,8
Remboursements d'emprunts & variation des autres dettes financières courantes 16	- 304,8	- 353,8
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes courantes 17	149,1	14,7
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations de financement III	- 332,5	- 266,2
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE I + II + III 16	- 116,7	- 72,3
Trésorerie nette à l'ouverture	402,6	477,4
Autres variations	0,0	- 2,4
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	285,9	402,6
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie	- 149,1	- 14,7
(Émission) remboursement des emprunts	300,1	98,0
Autres variations	4,2	- 12,4
Incidence des variations de juste valeur	- 7,5	4,2
Incidence des variations des cours de devises	- 0,0	- 0,2
VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET 16	31,1	2,6
Endettement net en début de période	- 3 257,0	- 3 259,6
ENDETTEMENT NET EN FIN DE PÉRIODE	- 3 225,9	- 3 257,0

# Variation des capitaux propres consolidés

		Ca	apitaux prop	res / Part d	u Groupe			
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	· · · ·	Réserves de juste valeur		Total	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES 01/01/08	158,3	1 248,6	- 0,3	2,6	354,7	1 763,9	0,0	1 763,9
Résultat net de la période					323,9	323,9		323,9
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres			- 0,4	- 3,6		- 4,1		- 4,1
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE			- 0,4	- 3,6	323,9	319,9	0,0	319,8
Affectation de résultat et dividendes distribués		171,9			- 354,7	- 182,8		- 182,8
Paiements en actions (IFRS 2)		- 0,9				- 0,9		- 0,9
CAPITAUX PROPRES 31/12/08	158,3	1 419,6	- 0,7	- 1,0	323,9	1 900,1	0,0	1 900,1
Résultat net de la période					310,8	310,8		310,8
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres			0,1	- 4,0		- 3,9		- 3,9
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE			0,1	- 4,0	310,8	306,9	0,0	306,9
Affectation de résultat et dividendes distribués		142,5			- 323,9	- 181,4		- 181,4
Paiements en actions (IFRS 2)		- 1,9				- 1,9		- 1,9
CAPITAUX PROPRES 31/12/09	158,3	1 560,1	- 0,7	- 5,0	310,9	2 023,6	0,0	2 023,6

Rapport financier 2009

# **Annexe**

# aux comptes consolidés

# A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

# 1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe Cofiroute (le Groupe) au 31 décembre 2009 sont conformes aux normes et interprétation IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Il est rappelé que le Groupe avait choisi d'appliquer par anticipation dès sa clôture au 31 décembre 2008 l'interprétation IFRIC 12 «Traitement comptable des contrats de concession» dont l'application deviendra obligatoire au 1er janvier 2010.

Les principes comptables retenus sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2008, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du  $1^{er}$  janvier 2009 (voir note A.1.1. « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du  $1^{er}$  janvier 2009 »).

Les informations relatives à l'exercice 2007 présentées dans le document de référence 2008 déposé à l'AMF le 30 avril 2009, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 février 2010 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2010.

#### 1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2009

## 1.1.1. Normes entraînant un changement de présentation

Le Groupe a appliqué les normes suivantes qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces normes affectent uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes.

#### IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »

Selon IAS 1 révisée, les mouvements comptabilisés en capitaux propres (tels que les écarts de conversion et les variations de juste valeur des instruments financiers n'affectant pas le résultat net) doivent être séparés des transactions avec ou entre les actionnaires. Un nouvel état, «État du résultat global», reprenant ces éléments est désormais intégré dans les états financiers consolidés.

Conformément à l'option laissée par IAS 1 révisée, le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global de façon séparée du compte de résultat consolidé, en commençant par le résultat net (y compris intérêts minoritaires) et en détaillant les autres éléments du résultat global.

#### IFRS 8 «Secteurs opérationnels»

Cette norme se substitue à la norme IAS 14 « Information sectorielle ». L'objectif de cette nouvelle norme est d'harmoniser l'information sectorielle publiée avec le reporting interne.

Il est rappelé que le Groupe est géré en un seul segment d'activité (voir note A.3.27. «Information sectorielle »). L'application d'IFRS 8 est donc sans incidence sur l'information présentée.

#### 1.1.2. Autres normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2009

- → IFRIC 15 «Ventes de biens immobiliers»;
- → amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008 (hors IFRS 5);
- → IFRS 1 et IAS 27 révisées «Coût d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée»;
- → IFRS 2 amendée «Conditions d'acquisition des droits et annulations»;
- → IFRS 7 amendée «Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers »;
- → IAS 23 révisée «Coûts d'emprunts»;
- → IAS 32 et IAS 1 amendées «Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »;
- → IAS 39 et IFRIC 9 amendées « Dérivés incorporés » ;
- → IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »;
- → IFRIC 16 «Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger».

L'application de ces normes ou interprétations n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2009. S'agissant d'IAS 23 révisée, le Groupe avait déjà choisi dès le passage aux normes IFRS d'appliquer la capitalisation des intérêts intercalaires en immobilisations imposée par cette nouvelle norme.

#### 1.2. Normes et interprétations applicables postérieurement au 31 décembre 2009

À l'exception d'IFRIC 12 «Concessions de services publics» qui a été appliquée par anticipation au 31 décembre 2008, le Groupe n'a pas anticipé les nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- → IFRS 1 révisée et amendée le 23 juillet 2009 « Première adoption des normes IFRS » ;
- → IFRS 2 amendée «Comptabilisation des transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie»:
- → IFRS 3 révisée «Regroupements d'entreprises (phase 2)»;
- → IFRS 9 «Classification et évaluation des instruments financiers»;
- → IAS 24 amendée «Informations sur les parties liées»;
- → IAS 27 amendée «États financiers consolidés et individuels»;
- → IAS 32 amendée «Classement des droits de souscription émis»;
- → IAS 39 amendée «Éléments éligibles à la couverture»;
- → IFRIC 14 amendée «Paiements anticipés des exigences de financement minimal »;
- → IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires »;
- → IFRIC 18 «Transferts d'actifs des clients»;
- → IFRS 5 amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008 ;
- → amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en avril 2009.

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

#### 1.3. Nouvelle réglementation fiscale en France à compter du 1er janvier 2010

La Loi de finances pour 2010, votée en décembre 2009, introduit une Contribution Économique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET a deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5% de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée.

Le Groupe a conclu à ce stade que ce changement des modalités de calcul des impôts locaux français n'en modifiait pas la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

#### 2. Méthodes de consolidation

#### 2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Cela concerne les sociétés suivantes dont le Groupe détient 100 % du capital :

- → Cofiroute Participations;
- → Cofiroute Corporation, SR 91 et Cofiroute USA;
- → Cofiroute UK Ltd.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne notamment :

- → Operadora Autopista Del Bosque (OADB), dont le Groupe détient 40 % du capital;
- → Le Crossing Company Limited détenue à 42,86 % par Cofiroute UK Ltd.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela ne concerne aucune des sociétés détenues par le Groupe.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

## Évolution du périmètre de consolidation

	31/12/2009			31/12/20	008	
(en nombre de sociétés)	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	6	2	4	6	2	4
Mise en équivalence	2	0	2	2	0	2
Total	8	2	6	8	2	6

#### 2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- → en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- → à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement;
- → à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

#### 2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné. Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

## 2.4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

# 3. Règles et méthodes d'évaluation

#### 3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les exercices 2008 et 2009 ont été marqués par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2009 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

#### 3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations, qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

#### 3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), du plan d'attribution d'actions de performance et du Plan d'Épargne du Groupe (PEG) VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

#### 3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les futures augmentations de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.14.1. « Provisions pour retraite ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

### 3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- → les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de construction (principalement les indices TP01, TP02, TP09);
- → les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

# 3.1.5. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux qui sont :

**Niveau 1. Prix cotés sur un marché actif :** lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.

**Niveau 2. Modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne :** ces techniques font appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

**Niveau 3. Modèle interne avec paramètres non observables :** ce modèle s'applique pour les titres de participations non cotés pour lesquels la juste valeur retenue correspond au coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif.

#### 3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé conformément à la norme IAS 18 et IAS 11. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.4. « Contrats de concession » présentée ci-dessous. Il comprend :

- → d'une part, les péages perçus sur les ouvrages routiers concédés, ainsi que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires ;
- → d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Par ailleurs, il intègre le montant cumulé des prestations de services réalisées par les filiales consolidées au titre de leur activité principale.

#### 3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les études et assistances réalisées dans le cadre de l'activité développement et des prestations de service réalisées en dehors des limites des concessions ou au profit d'autres sociétés concessionnaires d'autoroutes.

#### 3.4. Contrats de concession

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le concessionnaire exerce une double activité :

- → une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11;
- → une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération de la part des usagers selon le modèle de l'actif incorporel (voir note A.3.10. «Immobilisations incorporelles du domaine concédé»). Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit du concessionnaire est comptabilisé au bilan en «Immobilisations incorporelles du domaine concédé». Ce droit d'exploitation correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux contrats existant dans le Groupe.

#### 3.5. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des Plans d'Épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions de performance et les offres de souscription au Plan d'Épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial « Monte Carlo » est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

#### 3.5.1. Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché.

#### 3.5.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance VINCI conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe sur les précédents exercices. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation Monte Carlo afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché et en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

#### 3.5.3. Plan d'Épargne salariale VINCI

Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'Administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant 5 ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du Plan Épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'Administration de VINCI SA, après approbation en Assemblée Générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, Le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiement en actions (IFRS 2)», du résultat opérationnel.

#### 3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- → le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instrument de couverture ;
- → la rubrique «Produits financiers des placements» qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

# 3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent, principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Dans la mesure où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts.

#### 3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres. Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

#### 3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

#### 3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service du droit d'exploitation.

### 3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

### 3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

#### 3.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre du Groupe. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de télétransmission, de vidéosurveillance. Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

#### 3.14. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwills et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

#### 3.15. Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition comprenant, le cas échéant, le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.14. « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ce test de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

#### 3.16. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (cf. note A.3.25. « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Au cas particulier des titres de sociétés non cotés non consolidés, il est considéré que la situation nette est représentative de la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Ils font l'objet d'une dépréciation si la juste valeur est inférieure au coût d'entrée.

#### 3.17. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorures et carburants). À chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode FIFO.

# 3.18. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur en tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

## 3.19. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture (cf. note A.3.25. « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs ») et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

#### 3.20. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

#### 3.21. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires, des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas 3 mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

#### 3.22. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

#### 3.22.1. Provisions pour retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils respectent les critères définis par IFRIC 14 (asset ceiling).

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime, ou le changement d'un régime existant, donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10% du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

#### 3.22.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel et les indemnités de cessation d'activité (CATS) évaluées selon la norme IAS 19 ainsi que les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en «Autres passifs courants». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en «Provisions courantes».

#### 3.23. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année.

Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation est comptabilisé en autres charges financières.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

#### 3.24. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique «Coût de l'endettement financier brut».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financements consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

# 3.25. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instruments de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- → la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- → «l'efficacité» de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique «Autres actifs financiers non courants» ou «Autres emprunts et dettes financières» (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des

La juste valeur des autres instruments derives non qualifies de couverture et la part a moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en «Autres actifs financiers courants» ou «Dettes financières courantes».

#### 3.25.1. Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- → couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé;
- → couverture de flux de trésorerie.

#### Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajusté à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

#### Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient «inefficace», les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

## 3.25.2. Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

#### 3.26. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle ou semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

#### 3.27. Information sectorielle

Le Groupe est géré en un seul secteur d'activité : l'activité d'exploitation d'infrastructures autoroutières et de grands ouvrages (ponts et tunnels) dans le cadre de contrats de concession ou d'exploitation.

# B. Notes relatives au compte de résultat

# 4. Chiffre d'affaires et Résultat opérationnel

# 4.1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires - Recettes de péage	1 087,2	1 055,2
Chiffre d'affaires - Autres	23,3	22,0
CHIFFRE D'AFFAIRES - hors construction de nouvelles infrastructures	1 110,5	1 077,1
Chiffre d'affaires - Construction de nouvelles infrastructures	175,2	272,4
CHIFFRE D'AFFAIRES réalisé pour la construction de nouvelles infrastructures	175,2	272,4
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 285,7	1 349,5

# 4.2. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2009	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 285,7	1 349,5
dont : Chiffre d'affaires - hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces	1 110,5	1 077,1
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces	175,2	272,4
PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	2,7	3,5
Charges de construction	- 175,2	- 272,4
Achats consommés	- 12,9	- 10,5
Services extérieurs	- 76,6	- 90,2
Impôts et taxes	- 123,5	- 117,9
Charges de personnel	- 107,9	- 96,1
Autres produits et charges opérationnels	- 0,2	- 0,2
Amortissements	- 213,2	- 191,7
Dotations nettes aux provisions et autres (*)	14,0	5,9
CHARGES OPÉRATIONNELLES D'EXPLOITATION	- 695,5	- 773,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	592,9	579,8
Paiements en actions (IFRS 2)	- 1,5	- 2,0
Résultat des entreprises associées	0,4	0,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	591,8	578,4

<sup>(\*)</sup> Constituées des dotations et reprises au titre des provisions non courantes (voir note C.14.2. «Autres provisions non courantes») et des provisions courantes (voir note C.15.3. «Analyse des provisions courantes»).

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2) et du résultat des entreprises associées.

Il ressort à 592,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 (53,4% du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures) contre 579,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 en données comparables (53,8% du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures).

Le résultat opérationnel, après prise en compte des charges sur paiements en actions et du résultat des entreprises associées, s'élève à 591,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 (53,3 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures) contre 578,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 en données comparables (53,7 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures).

# 4.2.1. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	2009	2008
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 0,2	- 0,2
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0
TOTAL	- 0,2	- 0,2

#### 4.2.2. Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	- 177,8	- 165,7
Immobilisations corporelles du domaine concédé	- 34,0	- 24,0
Immobilisations corporelles	- 1,4	- 2,1
AMORTISSEMENTS	- 213,2	- 191,7

#### 4.2.3. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 1,5 million d'euros au titre de l'exercice 2009 (contre 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2008), dont 1,0 million d'euros au titre des plans d'attribution d'actions de performance (contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2008) (voir note C.13. « Paiement en actions »).

# 5. Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2009	2008
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	- 155,8	- 193,6
Produits financiers des placements de trésorerie	5,4	23,9
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 150,4	- 169,7
Autres produits financiers	58,9	92,2
Autres charges financières	- 20,6	- 3,9
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	38,3	88,3

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 150,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 169,7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le solde des autres charges et produits financiers ressort à 38,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 88,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les autres produits financiers intègrent principalement les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages du domaine concédé en cours de construction pour 58,0 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 91,9 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les autres charges financières comprennent notamment les coûts d'actualisation relatifs aux provisions de retraite et de maintien en l'état de l'actif incorporel concédé pour un montant de - 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre - 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

L'augmentation de la charge d'actualisation provient principalement de la baisse des taux d'actualisation constatée au 31 décembre 2009, servant à la détermination de la valeur actualisée des provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est la suivante :

		2009	
(en millions d'euros)	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	- 168,4		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	5,4		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	11,1		- 6,1
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	1,5		
Actifs disponibles à la vente		0,0	
Dividendes		0,6	
Résultat de change		0,0	
Coûts d'actualisation		- 20,3	
Coûts d'emprunts immobilisés		58,0	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	- 150,4	38,3	- 6,1

2008				
Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres		
- 194,1				
23,9				
-		- 5,5		
0,4				
	0,2			
	0,0			
	-3,8			
	91,9			
- 169,7	88,3	- 5,5		
	l'endettement financier net  - 194,1 23,9 - 0,4	Coût de l'endettement financier net		

Les coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de -19.2 millions d'euros au 31 décembre 2009 (-3.7 millions d'euros au 31 décembre 2008) et les provisions pour retraites à hauteur de -1.2 million d'euros au 31 décembre 2009 (-0.4 million d'euros au 31 décembre 2008).

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	14,8	0,7
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	- 1,6	22,9
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	2,4	- 23,4
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	- 4,5	0,6
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,0	- 0,8
RÉSULTAT DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS AFFECTÉ À LA DETTE NETTE FINANCIÈRE	11,1	0,0

# 6. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts s'élève à 168,8 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 173,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.

#### 6.1. Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	2009	2008
Impôts courants	- 157,2	- 92,9
Impôts différés	- 11,7	- 80,2
dont différences temporelles	- 4,4	- 72,9
dont déficits et crédits d'impôts	- 7,3	- 7,3
TOTAL IMPÔTS	- 168,8	- 173,1

La charge d'impôts de l'exercice comprend :

- → l'impôt comptabilisé pour Cofiroute, société tête de groupe fiscal intégré regroupant 2 filiales françaises,
- → l'impôt comptabilisé par les filiales étrangères pour 0,4 million d'euros comme en 2008.

### 6.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt est de 35,23 % sur l'exercice 2009 contre 34,88 % en 2008.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Résultat avant impôt et résultats des entreprises associées	479,3	496,4
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
IMPÔT THÉORIQUE ATTENDU	- 165,0	- 170,9
Différences permanentes et divers écarts	- 3,8	- 2,2
IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ	- 168,8	- 173,1
Taux d'impôt effectif	35,23 %	34,88 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions	35,79 %	32,86 %

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions. Elles s'élèvent à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2009 (0,6 million d'euros au 31 décembre 2008).

#### 6.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

	_				
			Variation		
(en millions d'euros)	31/12/2009	Résultat	Capitaux propres	Autres	31/12/2008
Impôts différés actifs					
Engagements de retraites	5,9	0,5			5,4
Différences temporelles sur provisions	4,9	4,6			0,3
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	7,2				7,2
Mise à la juste valeur des instruments financiers	1,6				1,6
Autres	10,0	3,0			6,5
TOTAL	29,2	8,2	0,0	0,0	21,0
Impôts différés passifs					
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,1	0,5	- 2,1		1,7
Provisions	13,4	1,3			12,1
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	331,9	16,1			315,8
Amortissements dérogatoires	12,4	2,1			10,3
Autres	0,2	- 0,1			0,3
TOTAL	358,0	19,9	- 2,1	0,0	340,3
IMPÔTS DIFFÉRÉS NET	328,8	11,7	- 2,1	0,0	319,3

Les différences temporelles concernent principalement les immobilisations incorporelles du domaine concédé (331,9 millions d'euros en 2009 et 315,8 millions d'euros en 2008).

La part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises dans la Contribution Économique Territoriale n'ayant pas été analysée comme un impôt sur les sociétés entrant dans le champ d'application d'IAS 12, le Groupe n'a comptabilisé aucun impôt différé actif ou passif au 31 décembre 2009.

#### 6.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 et concernent la dépréciation des titres Toll Collect.

# 7. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est de 4058 516, sans changement sur les exercices 2009 et 2008. La Société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué en 2009 et en 2008 est de 4058 516.

# C. Notes relatives au bilan

# 8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coût des infrastructures en service (*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2008	4 911,2	1 798,8	6 710,0
Acquisitions de l'exercice	155,5	213,4	369,0
Sorties de l'exercice	- 0,7		- 0,7
Autres mouvements	357,0	- 378,1	- 21,0
	5 422,9	1 634,2	7 057,1
Subventions reçues	- 3,6		- 3,6
Au 31/12/2008	5 419,3	1 634,2	7 053,5
Acquisitions de l'exercice	109,8	121,8	231,7
Autres mouvements	1 176,9	- 1 037,7	139,1
	6 706,0	718,3	7 424,3
Subventions reçues	- 1,6		- 1,6
Au 31/12/2009	6 704,4	718,3	7 422,6
Amortissements			
Au 01/01/2008	- 1 694,6	0,0	- 1 694,6
Amortissements de la période	- 165,7		- 165,7
Sorties de l'exercice	0,7		0,7
Au 31/12/2008	- 1 859,5	0,0	- 1 859,5
Amortissements de la période	- 177,8		- 177,8
Au 31/12/2009	- 2 037,4	0,0	- 2 037,4
Au 01/01/2008	3 216,6	1 798,8	5 015,4
Au 31/12/2008	3 559,8	1 634,2	5 193,9
Au 31/12/2009	4 667,0	718,3	5 385,3

<sup>(\*)</sup> Subventions déduites.

Les immobilisations incorporelles progressent de 231,7 millions d'euros (contre 369,0 millions d'euros en 2008), investissements réalisés par Cofiroute dans le cadre de ses contrats de concession.

Les coûts d'emprunts incorporés durant la période dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 58,0 millions (contre 91,9 millions d'euros en 2008).

Les immobilisations incorporelles en cours du domaine concédé s'élèvent à 718,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 dont 670,4 millions d'euros pour l'A86.

# 9. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Terrains	Agencements	Matériels, installations techniques et autres	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2008	653,1	1,2	9,5	21,3	685,1
Acquisitions de l'exercice	103,6			1,1	104,7
Sorties de l'exercice	- 15,7	- 0,3		- 1,0	- 17,0
Autres mouvements	4,4	0,2			4,6
Au 31/12/2008	745,3	1,0	9,5	21,5	777,3
Acquisitions de l'exercice	100,8	0,0		5,7	106,4
Sorties de l'exercice	- 3,4	- 0,2	- 4,3	- 0,1	- 8,0
Autres mouvements	- 140,0	0,3		0,5	- 139,2
Au 31/12/2009	702,7	1,0	5,2	27,6	736,6
Amortissements					
Au 01/01/2008	- 169,8		- 8,5	- 18,2	- 196,5
Amortissements de la période	- 24,0		- 0,6	- 1,4	- 26,0
Sorties de l'exercice	15,5			1,0	1,0
Autres mouvements	- 0,3			0,1	- 0,2
Au 31/12/2008	- 178,5		- 9,2	- 18,7	- 206,3
Amortissements de la période	- 34,0		- 0,1	- 1,4	- 35,4
Sorties de l'exercice	2,8		4,3	0,1	7,2
Au 31/12/2009	- 209,6		- 4,9	- 20,0	- 234,5
Valeur nette					
Au 01/01/2008	483,3	1,2	1,0	3,1	488,5
Au 31/12/2008	566,9	1,0	0,4	2,9	571,2
	,-	-/-		•	

# 10. Participations dans les entreprises associées

La valeur des entreprises associées au 31 décembre 2009 est de 0,6 million d'euros contre 0,8 million d'euros au 31 décembre 2008. Ces montants correspondent à la valorisation des participations dans les sociétés mises en équivalence. La diminution de 0,2 million d'euros correspond dès lors à la part du Groupe dans les bénéfices et pertes réalisés dans les entreprises associées. Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2009 concernent une filiale chilienne en cours de liquidation et une filiale en Angleterre sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Les principales données financières au 31 décembre 2009 relatives à ces sociétés sont les suivantes (à 100 %):

(en millions d'euros)	OADB	Le Crossing Company Limited
% de détention	40 %	43 %
Données financières à 100 %		
Chiffre d'affaires	0,0	18,5
Quote-part du Groupe	0,0	8,0
Charges opérationnelles	0,0	- 17,2
Résultat opérationel	0,0	1,3
RÉSULTAT NET	0,0	0,9
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009	0,2	1,3
Part du Groupe dans les capitaux propres	0,1	0,6
dont Part du Groupe dans le résultat consolidé	0,0	0,0
VALEUR DES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	0,1	0,5
Valeur nette des titres dans les comptes sociaux	0,2	0,1
Coût des titres à l'origine	0,2	0,1
Autres informations du bilan		
TOTAL ACTIF / PASSIF	0,2	1,8

# 11. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs disponibles à la vente	0,4	0,4
Prêts et créances au coût amorti	0,0	0,0
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants (*)	23,4	19,2
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	23,8	19,6

<sup>(\*)</sup> Voir note E.17. « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2009 sans changement par rapport au 31 décembre 2008. Ils comprennent des titres de participation non cotés dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par Cofiroute.

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Société d'Exploitation de Radiodiffusion Autoroutière	0,062	0,062
Médiamobile	0,060	0,060
Cofiroute Services	0,018	0,018
Société de Prestations et de Transactions Foncières	0,008	0,008
Centaure Bretagne	0,181	0,181
Auto Trafic GIE	0,043	0,043
Toll Collect	47,005	47,005
Provision sur titres de participation	- 47,005	- 47,005
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	0,372	0,372

Il est également à noter que la participation dans Toll Collect à hauteur de 47,0 millions d'euros reste intégralement provisionnée au 31 décembre 2009.

# 12. Capitaux propres

#### 12.1. Actions

Le nombre d'actions de la société est de 4058 516, sans changement sur les exercices 2009 et 2008. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action en 2009 et en 2008 est de 4058 516.

#### 12.2. Réserves distribuables

Les réserves distribuables du Groupe ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Libres d'impôts sur les sociétés	1 292,6	1 242,5
RÉSERVES DISTRIBUABLES	1 292,6	1 242,5

Par ailleurs la réserve légale de Cofiroute s'élève à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2009, sans changement sur l'exercice.

#### 12.3. Éléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	- 1,5	4,0
Variations de juste valeur de la période	- 5,8	- 6,1
Éléments de juste valeur constatés en résultat	- 0,3	0,6
RÉSERVE DE CLÔTURE	- 7,6	- 1,5
Total des éléments constatés directement en capitaux propres		
Réserve brute	- 7,6	- 1,5
Effet d'impôt associé	2,6	0,5
RÉSERVE NETTE D'IMPÔT	- 5,0	- 1,0

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement la couverture d'emprunt à taux variable (mise en place de swap payeurs taux fixe et receveurs taux variable). Ces opérations sont décrites en note E.17.1.3. « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

#### 12.4. Dividendes

Les dividendes versés au titre des exercices 2009 et 2008 s'analysent de la façon suivante :

	2009	2008
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	35,95	37,65
Solde du dividende	10,45	8,75
DIVIDENDE NET GLOBAL	46,40	46,40
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	145,9	152,8
Solde du dividende	42,4	35,5
DIVIDENDE NET GLOBAL	188,3	188,3

Cofiroute a procédé au versement du solde du dividende 2008 le 4 mai 2009.

Un acompte sur dividende de 35,95 euros par action au titre de l'exercice 2009 a été versé le 27 novembre 2009 (pour un montant de 145,9 millions d'euros) contre 37,65 euros versés au titre de l'exercice 2008 (pour un montant de 152,8 millions d'euros). Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2009 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires (voir note F.25. «Affectation du résultat 2009 »).

#### 12.5. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2009, les filiales sur lesquelles un contrôle de fait est exercé par le Groupe sont toutes intégrées à 100 %. (cf. partie A.2.1. « Périmètre de consolidation »). De ce fait, les comptes consolidés du Groupe ne présentent pas d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2009.

# 13. Paiement en actions

Les salariés du Groupe Cofiroute bénéficient de plans d'options d'achat, de plans d'actions de performance et du Plan d'Épargne Groupe octroyés par la société mère VINCI. La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2009 au titre des paiements en actions s'est élevée à 1,5 million d'euros dont 0,4 million d'euros au titre du Plan d'Épargne Groupe, contre 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 0,7 million d'euros au titre du Plan d'Épargne Groupe.

Concernant le Plan d'Épargne Groupe, le Conseil d'Administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée Générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise plafonné à 3 500 euros par an, ce montant étant porté à titre exceptionnel à 3 800 euros en 2009. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- → durée de la période de souscription : 4 mois ;
- → durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

#### 14. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour retraite	14.1	2,2	0,8
Autres provisions non courantes	14.2	22,6	21,1
PROVISIONS NON COURANTES À PLUS D'UN AN		24,8	21,9

#### 14.1. Provisions pour retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent au 31 décembre 2009 à 2,2 millions d'euros (dont 2,2 millions d'euros à plus d'un an) contre 0,8 million d'euros au 31 décembre 2008 (dont 0,8 million d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- → les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies;
- → les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	2009	2008
Taux d'actualisation	5,10 %	5,60 %
Taux d'inflation	1,90 %	2,00 %
Taux de revalorisation des salaires	1,00 %	3,00 %
Taux de revalorisation des rentes	1,00 %	2,00 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur). Le taux d'actualisation finalement retenu est celui qui aligne la duration réelle des régimes avec celle de ces obligations.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la «Building Block Method» qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2009. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2009 qui est retenue.

La répartition est la suivante :

	31/:	12/2009	31/12	31/12/2008		
	Zone euro	Moyenne pondérée	Zone euro	Moyenne pondérée		
Répartition des actifs financiers						
Actions	8 %	8 %	9 %	9 %		
Obligations	84 %	84 %	83 %	83 %		
Immobilier	8 %	8 %	9 %	9 %		
Total	100 %	100 %	100 %	100 %		
TAUX MOYEN DE RENDEMENT RETENU	4 %	4 %	5 %	5 %		

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

# Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur actuelle des engagements de retraite	- 12,3	- 13,9
Juste valeur des actifs financiers	5,7	5,5
SURPLUS (OU DÉFICIT)	- 6,6	-8,3
PROVISIONS RECONNUES AU BILAN	- 2,2	-0,8
Actifs reconnus au bilan	0,0	0,0
Éléments non reconnus au bilan	4,4	7,5
Écarts actuariels	1,6	0,9
Coût des services passés	2,8	6,6

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur actuelle des engagements de retraite		
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	13,9	6,8
dont engagements couverts par des actifs de couverture	5,5	5,3
Droits supplémentaires acquis	0,9	0,4
Actualisation de l'année	0,8	0,4
Prestations servies sur l'exercice	- 0,4	- 0,2
Écarts actuariels	0,7	- 0,4
Coût des services passés	0,0	6,9
Effets des fermetures et modifications de régimes	- 3,6	- 0,1
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	12,3	13,9
dont engagements couverts par des actifs de couverture	5,7	5,5
Actifs de couverture		
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5,5	5,3
Rendement attendu des fonds	0,2	0,2
Cotisations versées aux fonds	0,4	0,2
Prestations servies sur l'exercice	- 0,4	- 0,1
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5,7	5,5
Éléments non reconnus au bilan		
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	7,5	1,2
Effet de changements d'hypothèses	0,8	- 0,2
% des engagements de retraite	6,2 %	- 1,4 %
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des engagements de retraite	- 0,1	- 0,2
% des engagements de retraite	- 0,5 %	- 1,4 %
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des actifs de couverture	0,0	0,0
% des actifs de couverture	0,0	0,0
Effets des fermetures et modifications de régime	- 3,8	6,7
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4,4	7,5
dont écarts actuariels	1,6	0,9
dont coût des services passés	2,8	6,6
Écarts actuariels / engagements (en %)	12,8 %	6,2 %

L'augmentation des écarts actuariels provient principalement de la baisse des taux d'actualisation constatée au 31 décembre 2009 et d'une mise à jour des tables de turnover utilisées par les filiales françaises pour le calcul des indemnités de fin de carrière.

Le Groupe estime à 0,5 million d'euros les versements prévus en 2010 pour les engagements de retraite, dont 0,3 million d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 0,2 million d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

# Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2009	2008
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	0,9	0,4
Actualisation des droits acquis	0,8	0,4
Rendement attendu des fonds	- 0,2	- 0,2
Amortissement des écarts actuariels	0,3	0,0
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis	- 0,1	0,1
Coût des services passés - droits acquis	0,0	0,0
Autres	- 0,5	- 0,3
TOTAL	1,3	0,6

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2008. Il comprend les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

#### 14.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2009 et 2008, les provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture
01/01/2008	1,8	12,1	- 8,2		- 0,1	9,6	15,2
Autres avantages au personnel (*)	13,2	3,3	- 0,8				15,7
Risques financiers	0,0						0,0
Autres risques	3,7	4,0	- 0,1				7,6
Actualisation provisions non courantes	0,0	- 0,3					- 0,3
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 1,8					- 0,3	- 2,0
31/12/2008	15,2	7,0	- 0,9	0,0	0,0	- 0,3	21,1
Autres avantages au personnel (*)	15,7	1,5	- 1,0	- 2,7			13,6
Risques financiers	0,0						0,0
Autres risques	7,6	6,3	- 0,6	- 0,7			12,5
Actualisation provisions non courantes	- 0,3	- 0,1					- 0,4
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 2,0					- 1,1	- 3,1
31/12/2009	21,1	7,6	- 1,6	- 3,4	0,0	- 1,1	22,6

<sup>(\*)</sup> Essentiellement provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS) (détail en note 14.2.1. « Autres avantages au personnel »).

# 14.2.1. Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent essentiellement les provisions relatives aux accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS), elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	2009	2008
Taux d'actualisation	5,10 %	5,60 %
Taux d'inflation	1,90 %	2,00 %
Taux de revalorisation salaires	1 %	3 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2009 s'élève à 11,8 millions d'euros (dont 9,6 millions d'euros à plus d'un an).

#### 14.2.2. Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent notamment des provisions au titre des litiges et arbitrages. Elles s'élèvent à 12,5 millions d'euros au 31 décembre 2009.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe. Les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la Société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

# 15. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

#### 15.1. Variation du besoin en fonds de roulement

			Variatio	Variations 2009 /2008		
(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Liées à l'activité	Créances / dettes sur immobilisations		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,4	1,4	- 0,0			
Clients et autres créances d'exploitation	98,2	77,6	20,6			
Autres actifs courants	13,2	12,6	0,6			
STOCKS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION (I)	112,7	91,6	21,2	0,0		
Dettes fournisseurs	- 72,8	- 115,9	0,0	43,1		
Autres passifs courants	- 83,4	- 90,6	7,2			
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 156,2	- 206,5	7,3	43,1		
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (avant provisions courantes) (I + II)	- 43,5	- 115,0	28,4	43,1		
PROVISIONS COURANTES	- 178,3	- 171,1	- 7,3			
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	0,9	0,8	0,1			
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)	- 221,8	- 286,0	21,2	43,1		

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

	_		< 1 an			
(en millions d'euros)	31/12/2009	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,4	1,4				
Clients et autres créances d'exploitation	98,2	95,8	0,2	0,3	1,9	
Autres actifs courants	13,2	12,0	1,1			
STOCKS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION (I)	112,7	109,2	1,3	0,3	1,9	0,0
Dettes fournisseurs	- 72,8	- 72,8				
Autres passifs courants	- 83,4	- 49,6	- 15,1	- 9,6	- 9,1	
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 156,2	- 122,5	- 15,1	- 9,6	- 9,1	0,0
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (avant provisions courantes) (I + II)	- 43,5	- 13,3	- 13,8	- 9,3	- 7,1	0,0

(en millions d'euros)	31/12/2008	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,4	1,4		
Clients et autres créances d'exploitation	77,6	75,9	1,7	
Autres actifs courants	12,6	12,6		
STOCKS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION (I)	91,6	89,8	1,7	
Dettes fournisseurs	- 115,9	- 115,9		
Autres passifs courants	- 90,6	- 84,1	- 6,6	
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 206,5	- 200,0	- 6,6	
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (avant provisions courantes) (I + II)	- 115,0	- 110,2	- 4,8	

# 15.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leur dépréciation éventuelle :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances clients - autres	68,0	62,3
Provisions - créances clients	- 1,9	- 1,8
CRÉANCES CLIENTS NETTES	66,1	60,5

Au 31 décembre 2009, les retards de paiement des clients se présentent comme suit :

	_		< 1 an		
(en millions d'euros)	31/12/2009	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	De 1 à 5 ans
Créances clients	68,0	65,6	0,4	0,3	1,7
Provisions créances clients nettes	- 1,9	- 0,1	- 0,1	- 0,3	- 1,4

#### 15.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2009 et 2008, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture
01/01/2008	182,8	32,3	- 28,6		- 10,7	175,9
Remises en état	2,3		- 0,5			1,9
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	172,9	31,0	- 35,5			168,4
Reclassement part à moins d'un an non courant	0,7				0,1	0,8
31/12/2008	175,9	31,0	- 36,0	0,0	0,1	171,1
Remises en état	1,9		- 0,3			1,5
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	168,4	41,7	- 26,7	- 7,6		175,8
Reclassement part à moins d'un an non courant	0,8				0,2	0,9
31/12/2009	171,1	41,7	- 27,0	- 7,6	0,2	178,3

Les provisions courantes, rattachées directement au cycle d'exploitation, s'élèvent au 31 décembre 2009 à 178,3 millions d'euros (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) contre 171,1 millions d'euros au 31 décembre 2008. Elles concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés concernent principalement les dépenses effectuées pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions représentent 175,8 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 168,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

# 16. Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

			31/12/200	9		31/12/2008	3
	(en millions d'euros)	Non courant	Courant(*)	Total	Non courant	Courant(*)	Total
	Emprunts obligataires	- 2 239,9	- 68,6	- 2 308,5	- 2 240,7	- 374,7	- 2 615,4
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières (**)	- 1 100,4	- 10,7	- 1 111,1	- 1 098,5	- 12,1	- 1 110,5
Instruments	DETTES FINANCIÈRES LONG TERME	- 3 340,3	- 79,3	- 3 419,6	- 3 339,1	- 386,8	- 3 725,9
financiers comptabilisés au coût amorti	Autres dettes financières courantes		- 150,1	- 150,1		- 0,1	- 0,1
	Découverts bancaires						
	I - DETTES FINANCIÈRES BRUTES	- 3 340,3	- 229,4	- 3 569,7	- 3 339,1	- 386,9	- 3 726,0
	dont incidence des couvertures de juste valeur	23,4		23,4	19,2	6,5	25,7
Actifs évalués	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie		10,3	10,3		9,4	9,4
à la juste valeur par résultat	Équivalent de trésorerie		268,9	268,9		388,3	388,3
option juste	Disponibilités		17,0	17,0		14,3	14,3
valeur)	II - ACTIFS FINANCIERS		296,2	296,2		412,0	412,0
	Instruments dérivés passifs	- 10,7	- 46,7	- 57,5	- 5,0	- 26,9	- 31,9
Dérivés	Instruments dérivés actifs	23,4	81,7	105,1	19,2	69,8	89,0
	III - INTRUMENTS DÉRIVÉS	12,6	35,0	47,6	14,2	42,9	57,1
	ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	- 3 327,7	101,8	- 3 225,9	- 3 324,9	68,0	- 3 257,0

<sup>(\*)</sup> Part courante incluant les intérêts courus non échus.

Au 31 décembre 2009, le Groupe affiche un endettement financier net de 3,2 milliards d'euros légèrement en retrait par rapport au 31 décembre 2008.

#### Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Emprunt obligataires (non courant)	- 2 239,9	- 2 240,7
Autres emprunts de dettes financières	- 1 100,4	- 1 098,5
Dettes financières courantes	- 229,4	- 386,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	10,3	9,4
Disponibilités et équivalent de trésorerie	285,9	402,6
Instruments dérivés actifs non courants	23,4	19,2
Instruments dérivés passifs non courants	- 10,7	- 5,0
Instruments dérivés actifs courants	81,7	69,8
Instruments dérivés passifs courants	- 46,7	- 26,9
ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 3 225,9	- 3 257,0

Les instruments dérivés actifs sont présentés au bilan, selon leurs maturités et leurs qualifications comptables, en autres actifs financiers non courants pour la part à plus d'un an, et autres actifs financiers courants pour la part à moins d'un an. Les instruments dérivés passifs sont présentés au bilan, selon leurs maturités et leurs qualifications comptables, en autres passifs financiers non courants pour la part à plus d'un an, et autres passifs financiers courants pour la part à moins d'un an.

<sup>(\*\*)</sup> Dont ligne de crédit de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2009 (sans changement par rapport au 31 décembre 2008).

#### 16.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2009, le montant au bilan des dettes financières à long terme s'élève à 3,4 milliards d'euros en recul de 306 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008 (3,7 milliards d'euros). En novembre 2009, Cofiroute a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire émis à taux fixe pour un montant de 300 millions d'euros. Il n'y a pas eu d'autres variations significatives sur ce poste au cours de l'exercice 2009.

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2009 ont les caractéristiques suivantes :

			31/	12/2009			3:	1/12/2008
(en millions d'euros)	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires								
Émission obligataire 1999	EUR	6,000 %	novembre-09				300,0	308,5
Émission obligataire 2001	EUR	5,875 %	octobre-16	300,000	322,3	4,1	300,0	319,9
Émission TAP 2001	EUR	5,875 %	octobre-16	200,000	209,5	2,7	200,0	210,4
Émission obligataire 2003	EUR	5,250 %	avril-18	600,000	645,6	21,2	600,0	648,0
Émission obligataire 2006	EUR	5,000 %	mai-21	750,000	764,1	22,8	750,0	763,5
Émission TAP 2006	EUR	5,000 %	mai-21	350,000	342,2	10,6	350,0	341,1
PEE avril 2002	EUR	7,500 %	avril-09				1,6	1,7
PEE novembre 2002	EUR	7,500 %	octobre-09				1,5	1,5
PEE avril 2003	EUR	7,500 %	avril-10	4,800	5,0	0,2	4,8	5,0
PEE octobre 2003	EUR	7,500 %	octobre-10	1,200	1,2	0,0	1,2	1,2
PEE avril 2004	EUR	7,500 %	avril-11	4,000	4,4	0,2	4,0	4,5
PEE avril 2005	EUR	7,500 %	avril-12	3,300	3,8	0,2	3,3	3,9
PEE avril 2006	EUR	7,500 %	avril-13	3,000	3,5	0,2	3,0	3,5
PEE avril 2007	EUR	7,500 %	avril-14	2,000	2,3	0,1	2,0	2,4
PEE avril 2008	EUR	7,500 %	avril-15	4,500	5,1	0,2	4,5	5,2
PEE avril 2009	EUR	5,000 %	avril-14	1,260	1,3	0,0		
PEE décembre 2009	EUR	7,500 %	décembre-16	2,500	2,9	0,0		
Autres emprunts bancaire	s et autre	es dettes financiè	eres					
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-13 à mars-17	75,000	75,0	0,0	75,0	75,1
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,121 %	décembre-13 à décembre-27	50,000	50,0	0,0	50,0	50,0
BEI mars 2003	EUR	5,080 %	mars-18	75,000	86,1	2,9	75,0	84,7
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,000	200,1	0,1	200,0	200,3
BEI décembre 2005	EUR	4,115 %	décembre-12 à décembre-25	190,000	190,7	0,7	190,0	190,7
BEI décembre 2006	EUR	4,370 %	décembre-13 à décembre-29	50,000	50,1	0,1	50,0	50,1
BEI juin 2007	EUR	4,380 %	juin-14 à juin-29	210,000	214,7	4,7	210,0	214,7
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324 %	novembre-13 à novembre-28	250,000	234,9	0,3	250,0	234,6
Ligne de crédit	EUR	EUR3M + 0,20 %	janvier-11		0,1			0,1
Autres	EUR		janvier-14	5,728	4,6		7,0	5,4
DETTES FINANCIÈRES								

#### 16.2. Autres dettes financières courantes

Les autres dettes financières courantes se composent d'une ligne de crédit court terme pour un montant nominal de 150 millions d'euros à échéance janvier 2010.

#### 16.3. Ressources et liquidités

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs et d'allonger la durée moyenne de sa dette.

Au 31 décembre 2009, le Groupe disposait d'un montant de 1316,2 millions d'euros de ressources disponibles, dont 296,2 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 1020 millions d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées.

De plus, Cofiroute dispose d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's. Ce programme n'était pas utilisé en fin d'année 2009.

#### 16.3.1. Échéancier des dettes et des flux d'intérêts associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2009, s'analyse comme suit :

	31/12/2009									
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> 5 ans		
Emprunts obligataires										
Capital	- 2 308,5	- 2 226,6	0,0	- 4,8	- 1,2	- 4,0	- 9,6	- 2 207,0		
Flux d'intérêts		- 1 187,7	0,0	- 88,5	- 60,9	- 117,4	- 350,5	- 570,5		
Autres emprunts bancaires et autres dettes fi	nancières									
Capital	- 1 111,1	- 1 105,8	- 0,0	- 0,6	- 0,6	- 1,3	- 102,6	- 1 000,6		
Flux d'intérêts		- 309,4	- 5,5	- 10,3	- 12,6	- 28,4	- 83,6	- 169,0		
SOUS-TOTAL : DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME		- 4 829,4	- 5,5	- 104,2	- 75,3	- 151,1	- 546,3	- 3 947,1		
Autres dettes financières courantes	- 150,1	- 150,0	- 150,0							
I - DETTES FINANCIÈRES	- 3 569,7	- 4 979,4	- 155,6	- 104,2	- 75,3	- 151,1	- 546,3	- 3 947,1		
Actifs financiers de gestion de trésorerie	10,3									
Équivalent de trésorerie	268,9									
Disponibilités	17,0									
II - ACTIFS FINANCIERS	296,2									
Instruments dérivés passifs	- 57,5	- 201,2	0,2	- 27,3	0,4	- 26,7	- 65,7	- 82,1		
Instruments dérivés actifs	105,1	285,5	0,9	28,7	2,9	32,6	97,7	122,7		
III - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	47,6	84,3	1,1	1,4	3,4	5,9	32,0	40,6		
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	- 3 225,9	- 4 895,1	- 154,4	- 102,8	- 71,9	- 145,2	- 514,3	- 3 906,5		
DETTES FOURNISSEURS	72,8	72,8	72,8							

Au 31 décembre 2009, la maturité moyenne de la dette financière long terme du Groupe est de 9,4 ans (contre 10 ans au 31 décembre 2008).

Cofiroute n'a pas d'échéance significative sur son endettement avant 2016.

#### 16.3.2. Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	268,9	388,3
Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	118,9	257,6
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	150,0	130,7
DISPONIBILITÉS	17,0	14,3
DÉCOUVERTS BANCAIRES	0,0	0,0
TRÉSORERIE NETTE	285,9	402,6
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	10,3	9,4
Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	10,3	9,4
BILLETS DE TRÉSORERIE ÉMIS	0,0	0,0
TRÉSORERIE NETTE GÉRÉE	296,2	412,0

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme ayant une maturité inférieure à 3 mois à la mise en place et des actifs obligataires. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Ces différents actifs financiers («Actifs financiers de gestion de trésorerie» et «Équivalents de trésorerie») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un suivi au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les actifs financiers de gestion de trésorerie courante et les équivalents de trésorerie correspondent pour l'essentiel au placement des excédents nets de trésorerie du Groupe. Au 31 décembre 2009, l'encours géré représentait 296,2 millions d'euros.

# 16.3.3. Lignes de crédit revolving

Le Groupe dispose au 31 décembre 2009 d'un crédit bancaire confirmé non utilisé de 1020 millions d'euros à échéance 2011.

# 16.3.4. Covenants financiers

Les documentations des financements du Groupe (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

# 16.3.5. Notations de crédit

Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose d'une notation financière Standard & Poor's :

→ à long terme : BBB+ perspective stable ;

→ à court terme : A-2.

# 17. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux risques financiers, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt ; l'endettement net consolidé du Groupe étant libellé à 100 % en euros.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la Direction financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par le Comité des Comptes et aux lignes directrices des Comités de Trésorerie. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux Comités de Trésorerie. Par ailleurs, le Groupe utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

		31/12/2009							
(en millions d'euros)	Note	Actif non courant	Actif courant (*)	Passif non courant	Passif courant (*)	Net			
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	17.1.2	23,4	4,2			27,6			
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	17.1.3			- 10,7	- 0,9	- 11,6			
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	17.1.4		77,5		- 45,8	31,7			
DÉRIVÉS DE TAUX		23,4	81,7	- 10,7	- 46,7	47,7			

	_	31/12/2008						
(en millions d'euros)	Note	Actif non courant	Actif courant (*)	Passif non courant	Passif courant (*)	Net		
Dérivés de taux : Couverture de juste valeur	17.1.2	19,1	8,7		- 0,2	27,6		
Dérivés de taux : Couverture de flux trésorerie	17.1.3	0,1	0,2	- 5,0		- 4,7		
Dérivés de taux : Non qualifié de couverture	17.1.4		60,9		- 26,7	34,2		
DÉRIVÉS DE TAUX		19,2	69,8	- 5,0	- 26,9	57,1		

<sup>(\*)</sup> La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

#### 17.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette selon le contexte des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de maintenir dans le temps une répartition taux fixe/taux variable évolutive en fonction du niveau d'endettement.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS, mais ils correspondent dans tous les cas à des couvertures économiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition en montant nominal de remboursement de la dette à long terme entre taux fixe et taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés associés, qualifiés ou non d'instruments de couverture :

		31/12/2009			31/12/2008				
(en millions d'euros)	Encours	Quote- part	Taux	Encours	Quote- part	Taux			
Taux fixe	2 765,1	84 %	5,09 %	3 066,1	85 %	5,29 %			
Taux variable	559,6	16 %	1,04 %	558,2	15 %	3,53 %			
Incidence des couvertures de juste valeur et ICNE sur dette (*)	95,0			101,7					
TOTAL AVANT COUVERTURE	3 419,7	100 %	4,41 %	3 726,0	100 %	5,02 %			
Taux fixe	2 772,5	84 %	4,88 %	2 773,9	77 %	4,96 %			
Taux variable cappé	527,1	15 %	1,21 %	524,6	14 %	3,54 %			
Taux variable	25,0	1 %	0,91 %	325,8	9 %	3,80 %			
Incidence des couvertures de juste valeur et ICNE sur dette (*)	95,0			101,7					
TOTAL APRÈS COUVERTURE	3 419,7	100 %	4,27 %	3 726,0	100 %	4,65 %			

<sup>(\*)</sup> ICNE : intérêts courus non échus.

#### 17.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- → des flux de trésorerie relatifs aux instruments financiers à taux variables après opérations de couverture qu'il s'agisse ou non des produits dérivés :
- → des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat;
- → des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximum sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2009 reste constant sur une année.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

#### 17.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

		31/12/2009								
(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL		
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	-	-	-	225	225	27,6	-	27,6		
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-	-	-		
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	-	-	-	225	225	27,6	-	27,6		

	31/12/2008								
(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL	
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	300			225	525	27,8	- 0,2	27,6	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0			0,0	
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	300	0	0	225	525	27,8	- 0,2	27,6	

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe du Groupe. La variation entre les exercices 2008 et 2009 s'explique par le remboursement en novembre 2009 d'une dette à taux fixe d'un montant de 300 millions d'euros qui était couverture en juste valeur.

#### 17.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

		31/12/2009								
(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL		
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	-	-	250	-	250	-	- 11,6	- 11,6		
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	200	-	-	-	200	-	-	-		
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE CERTAIN	200	-	250	-	450	-	- 11,6	- 11,6		

	31/12/2008									
(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL		
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe			250		250		- 5,0	- 5,0		
Options de taux (Cap, Floor, Collar)		200			200	0,3		0,3		
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE CERTAIN	0	200	250	0	450	0,3	- 5,0	- 4,7		

L'exposition du Groupe aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existant au 31 décembre 2009, et par les charges d'intérêts des émissions futures.

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêts et des options de taux d'intérêt (caps) dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. En l'absence de valeur intrinsèque sur les caps, les variations de valeur sont reconnues en totalité en résultat.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2009 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie impacteront le résultat :

	Montant	Montant re	pris au compte	de résultat	
(en millions d'euros)	inscrit en capitaux propres	< 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie dénoués	3,1	0,2	0,2	0,7	2,0
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	- 10,7	- 3,7	- 7,0	0,0	0,0
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	- 7,6	- 3,5	- 6,8	0,7	2,0

#### 17.1.4. Produits dérivés non qualifiés de couverture

À la date de clôture, ces opérations ont les caractéristiques suivantes :

		31/12/2009								
(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans N	otionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL		
Swap de taux intérêt	-	-	-	1 200	1 200	77,5	- 45,8	31,7		
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	325	-	-		325	0,0	0,0	0,0		
DÉRIVÉS DE TAUX : NON QUALIFIÉS COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	325	-	-	1 200	1 525	77,5	- 45,8	31,7		

	31/12/2008								
(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans N	lotionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL	
Swap de taux intérêt				1 200	1 200	60,9	- 26,7	34,2	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)		325			325			0,0	
DÉRIVÉS DE TAUX : NON QUALIFIÉS COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	0	325	0	1 200	1 525	60,9	- 26,7	34,2	

Ces opérations sont principalement des swaps miroirs (ne générant pas de risque de variation de juste valeur significative en compte de résultat), des swaps ou des options d'échéances courtes. Elles permettent d'ajuster le niveau de couverture en fonction du contexte de marché.

#### 17.2. Risque de change

Le Groupe n'est exposé au risque de change qu'au travers de ses filiales, ce risque est très marginal.

#### 17.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, des autorisations de crédit non utilisées, de créances financières et de produits dérivés.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

#### Clients

Le Groupe a mis en place des procédures afin de limiter le risque de contrepartie lié aux comptes clients. Ainsi, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de clients représentant plus de 0,5 % du CA (CA supérieur à 5 millions d'euros) hormis les contrats avec les émetteurs de badges. Le Groupe considère que ce risque est minime. L'analyse des créances clients est présentée dans la note C.15.2. «Analyse des créances clients».

#### Instruments financiers

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un système de limites par contrepartie pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch IBCA. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction financière du Groupe lors de Comités de Trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction financière du Groupe a mis en place des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

#### 18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

-					31/1	12/2009				
		(	Catégorie	s compta	bles			J	V	
(en millions d'euros)	Instru- ments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couver- ture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponi- bles à la vente	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette compta- ble au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés	Niveau 2 Modèle interne avec paramè- tres observa- bles	Niveau 3 Modèle interne avec paramè- tres non observa- bles (*)	Juste valeur de la classe
Titres de participation non cotés				0,4		0,4			0,4	0,4
I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4			0,4	0,4
II - INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	77,5	27,6				105,1		105,1		105,1
III - CRÉANCES CLIENTS						0,0				0,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			10,3			10,3	10,3			10,3
Équivalent de trésorerie			268,9			268,9	118,9	150,0		268,9
Disponibilités			17,0			17,0		17,0		17,0
IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS	0,0	0,0	296,2	0,0	0,0	296,2	129,2	167,0		296,2
TOTAL ACTIF	77,5	27,6	296,2	0,4	0,0	401,7	129,2	272,1	0,4	401,7
Emprunts obligataires, participatifs et TSDI					- 2 308,5	- 2 308,5	2 379,4	29,5		2 408,9
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières					- 1 111,1	- 1 111,1		1 150,7		1 150,7
V - DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	0,0	0,0	0,0	0,0	- 3 419,6	- 3 419,6	2 379,4	1 180,2		3 559,6
VI - INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	- 45,8	- 11,6				- 57,4		- 57,4		- 57,4
VII - DETTES FOURNISSEURS						0,0				0,0
Autres dettes financières courantes					- 150,1	- 150,1		- 150,1		- 150,1
VIII - PASSIFS FINANCIERS COURANTS	0,0	0,0	0,0	0,0	- 150,1	- 150,1	0,0	- 150,1		- 150,1
TOTAL PASSIF	- 45,8	- 11,6	0,0	0,0	- 3 569,7	- 3 627,1	2 379,4	972,7	0,0	3 352,1
VALEUR COMPTABLE DES CATÉGORIES	31,7	16,0	296,2	0,4	- 3 569,7	- 3 225,4	2 508,6	1 244,9	0,4	3 753,8

<sup>(\*)</sup> Voir commentaires en note C.11. « Autres actifs financiers non courants ».

					31/	12/2008				
		(	Catégorie	s compta	bles			J	V	
(en millions d'euros)	Instru- ments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couver- ture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponi- bles à la vente	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette compta- ble au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés	Niveau 2 Modèle interne avec paramè- tres observa- bles	Niveau 3 Modèle interne avec paramè- tres non observa- bles (*)	valeur de la classe
Titres de participation non cotés				0,4		0,4			0,4	0,4
I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4			0,4	0,4
II - INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	60,9	27,7	0,0	0,0	0,0	88,6		w,6		88,6
III - CRÉANCES CLIENTS						0,0				
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			9,4			9,4	9,4			9,4
Équivalent de trésorerie			388,3			388,3	257,6	130,7		388,3
Disponibilités			14,3			14,3		14,3		14,3
IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS	0,0	0,0	412,0	0,0	0,0	412,0	267,0	145,0		412,0
TOTAL ACTIF	60,9	27,7	412,0	0,4	0,0	501,0	267,0	233,6	0,4	501,0
Emprunts obligataires, participatifs et TSDI					- 2 615,4	- 2 615,4	- 2 512,8	- 28,9		- 2 541,7
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières					- 1 110,5	- 1 110,5		- 1 105,8		- 1 105,8
V - DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	0,0	0,0	0,0	0,0	- 3 726,0	- 3 726,0	- 2 512,8	- 1 134,7		- 3 647,5
VI - INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	- 26,7	- 4,8				- 31,5		- 31,5		- 31,5
VII - DETTES FOURNISSEURS						0,0				
Autres dettes financières courantes					- 0,1	- 0,1		0,0		0,0
VIII - PASSIFS FINANCIERS COURANTS	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,1	- 0,1	0,0	0,0		0,0
TOTAL PASSIF	- 26,7	- 4,8	0,0	0,0	- 3 726,0	- 3 757,6	- 2 512,8	- 1 166,2	0,0	- 3 679,0
VALEUR COMPTABLE DES CATÉGORIES	34,2	22,9	412,0	0,4	- 3 726,0	- 3 256,6	- 2 245,8	- 932,6	0,4	- 3 178,0

La juste valeur est déterminée pour :

#### Niveau 1. Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.

#### Niveau 2. Modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne

Ces techniques font appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors..) négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

#### Niveau 3. Modèle interne avec paramètres non observables

Ce modèle s'applique pour les titres de participations non cotés pour lesquels la juste valeur retenue correspond au coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif.

En 2009, les modalités d'évaluation de la juste valeur par catégories comptables n'ont pas été modifiées.

# D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession

#### 19. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par le Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne (*)		Modèle comptable
Cofiroute							
Réseau interurbain d'autoroute à péage - France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2030	Intégration globale	Actif incorporel
A86 - France (tunnel à péage de 10 km dont 4,5 km en service)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : 70 ans après la mise en service complète de l'ouvrage.	Intégration globale	Actifincorporel

<sup>(\*)</sup> Avant prise en compte des engagements d'investissements dans le cadre du paquet vert (voir note F.26.2. «Signature du paquet vert »).

#### 20. Engagements donnés au titre des contrats de concession

(voir note A.3.4. «Contrats de concession»)

#### Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclu, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Disposant d'un cadre contractuel bien défini au travers de contrats de concessions et de contrats de plans, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2009, le montant d'engagement d'investissements prévus, pour les 5 prochaines années, dans le cadre des contrats de concession, concerne principalement le Réseau interurbain pour 263,0 millions d'euros et l'A86 pour 126,4 millions d'euros.

#### **E. Autres notes**

#### 21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- → la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction;
- → les opérations avec le groupe VINCI, avec le groupe Colas et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

#### 21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au Comité Exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2009 et 2008, s'établit comme suit :

Membr	Membres des organes d'administration et Comité Exécutif				
(en millions d'euros)	2009	2008			
Rémunérations	2,6	1,9			
Charges sociales patronales	1,2	1,0			
Indemnités de fin de contrat					
Paiements en actions (*)	0,6	1,1			

<sup>(\*)</sup> Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions » et selon les modalités décrites en note C.13. « Paiements en actions ».

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité Exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note C.14.1. « Provisions pour retraite ».

#### 21.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2009 et 2008 entre le Groupe et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Immobilisations en cours du domaine concédé	17,2	3,7
Immobilisations corporelles du domaine concédé	51,0	0,0
Charges de construction	- 137,1	- 265,2
Créances clients	10,1	0,9
Distribution de dividendes	151,2	152,4
Fournisseurs d'exploitation	30,7	34,7
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	0,5	0,3
Fournisseurs sous-traitants - Avances	2,0	2,5
Autres charges externes	- 19,3	- 23,0

#### 21.3. Transactions avec le groupe Colas

Les transactions intervenues au cours des années 2009 et 2008 entre le Groupe et le groupe Colas s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Immobilisations en service du domaine concédé		
Charges de construction	- 9,7	- 5,7
Créances clients		
Distribution de dividendes	30,2	30,4
Fournisseurs d'exploitation	1,1	0,8
Chiffre d'affaires et autres produits annexes		
Fournisseurs sous-traitants - Avances		
Autres charges externes	- 6,9	- 15,1

#### 21.4. Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note C.10. « Participations dans les entreprises associées ».

#### 22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- → en note D.20. «Engagements donnés au titre des contrats de concession»;
- → en note C.14.1. « Provisions pour retraite », au titre des éléments non reconnus sur engagements de retraite.

#### 23. Effectifs et droit à la formation

L'effectif au 31 décembre 2009 se décompose comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Ingénieurs et cadres	267	255
Employés et ouvriers	1 750	1 766
TOTAL	2 017	2 021

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation («DIF») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 128 087 heures au 31 décembre 2009.

#### 24. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant global des honoraires des Commissaires aux Comptes est de 0,20 million d'euros pour l'exercice 2009 à comparer au 0,20 million d'euros de l'exercice 2008.

Il se décompose en 0,10 million d'euros pour Deloitte & Associés (dont 0,08 million d'euros relatifs au Commissariat aux Comptes) et 0,10 million d'euros pour KPMG (dont 0,08 million d'euros relatifs au Commissariat aux Comptes).

### F. Événements postérieurs à la clôture

#### 25. Affectation du résultat 2009

Le Conseil d'Administration a arrêté le 24 février 2010 les états financiers consolidés au 31 décembre 2009. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires. Il sera proposé à l'Assemblée Générale ordinaire un dividende de 46,40 euros par action au titre de cet exercice qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en novembre 2009 (35,95 euros par action), porte le solde du dividende à distribuer à 10,45 euros par action soit un montant de l'ordre de 42,4 millions d'euros.

#### 26. Autres évolutions

#### 26.1. Évolution des tarifs de péage

Conformément à son contrat de concession au titre du réseau interurbain, Cofiroute a augmenté ses tarifs au 1<sup>er</sup> février 2010 de 0,4 % pour les véhicules de classe 1, 2, 3 et 5 et 1,9 % pour les véhicules de classe 4 (poids lourds).

#### 26.2. Signature du paquet vert

Le 25 janvier 2010, Cofiroute a signé un 14° avenant à la convention de concession interurbaine. Cet avenant a été approuvé par décret le 26 mars 2010. La durée de concession est prolongée d'un an, soit une fin de concession fixée au 31 décembre 2031.

En contrepartie, Cofiroute s'est engagée à consacrer, sur 36 mois, 191 millions d'euros constants (valeur 2009) à la requalification environnementale de son réseau : protection de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, écorénovation des aires, protections acoustiques.

# 26.3. Concession A86 - Accord avec l'État sur les conséquences de l'application à l'A86 de la circulaire sécurité des tunnels du 25 août 2000

Un accord est intervenu avec l'État sur les surcoûts liés à la mise en sécurité du tunnel A86 reliant Rueil à Versailles et les mesures compensatoires. Un avenant au contrat de concession sera signé dans les prochains mois. Il accordera à Cofiroute une subvention qui a fait l'objet d'un premier versement en janvier 2010.

## Rapport des Commissaires aux Comptes

# sur les comptes consolidés

Cofiroute - Société anonyme Siège social : 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres cedex - Capital social : 158 282 124  $\in$ 

#### Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- → le contrôle des comptes consolidés de la société Cofiroute, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- → la justification de nos appréciations ;
- → la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A.3.1, le Groupe a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2009 ne peuvent être anticipées avec précision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2010

Salustro Reydel, Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Philippe Bourhis, Associé

Thierry Benoît, Associé

# **Comptes annuels**

# **Bilan actif**

(en euros)		31/12/2009		31/12/2008
ACTIF	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 072	0	76 072	76 072
Terrains	1 028 619		1 028 619	981 516
-	5 245 433	4 930 799	314 634	382 366
Agencements - Installations  Autres immebilisations corporalles	26 879 527	19 869 304	7 010 223	2 851 797
Autres immobilisations corporelles  IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE	33 153 579	24 800 103	8 353 476	4 215 679
IIVIIVIOBILISATIONS DU DOIVIAINE PROPRE	33 133 313	24 800 103	8 333 470	4 213 6/3
Biens non renouvelables en service	6 516 926 800	1 957 493 897	4 559 432 903	3 447 926 218
Biens renouvelables en service	667 167 905	398 737 228	268 430 677	217 606 097
Biens non renouvelables en cours	718 933 696		718 933 696	1 633 284 036
Biens renouvelables en cours	155 753 587		155 753 587	286 058 343
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	8 058 781 988	2 356 231 125	5 702 550 863	5 584 874 694
	/0.120.707	/7.005.000	2.127.707	2.127.707
Participation & créances rattachées	49 139 797	47 005 000	2 134 797	2 134 797
Dépôts et cautionnements  IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	76 437	/7.00F.000	76 437	59 764
ININIOBILISATIONS FINANCIERES	49 216 234	47 005 000	2 211 234	2 194 561
STOCKS DE MATIÈRES	1 360 991	0	1 360 991	1 359 104
Clients	76 490 375	1 907 460	74 582 915	61 076 676
Personnel	364 761		364 761	103 339
État	9 316 362		9 316 362	26 380 730
Avances et acomptes versés sur travaux	1 134 987		1 134 987	1 637 773
Autres créances	11 283 197		11 283 197	7 542 886
CRÉANCES	98 589 682	1 907 460	96 682 222	96 741 404
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	36 303 125		36 303 125	38 854 266
COMPTES FINANCIERS	289 837 626		289 837 626	407 990 680
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF	0		0	C

# **Bilan passif**

(en euros)	31/12/2009	31/12/2008
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	158 282 124	158 282 124
Réserve légale	15 828 212	15 828 212
Autres réserves	4 209 755	4 209 755
Report à nouveau	1 434 334 980	1 391 103 934
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	314 981 236	231 546 163
ACOMPTE SUR DIVIDENDES	- 145 903 628	- 152 803 107
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	95 991 775	94 238 243
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	36 119 601	29 991 303
	1 913 844 055	1 772 396 627
PROVISONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour pertes et charges	226 330 903	228 611 552
Autres emprunts	3 542 293 123	3 696 004 464
Créances État & collectivités locales	5 728 272	7 001 221
DETTES FINANCIÈRES	3 548 021 395	3 703 005 685
Fournisseurs	71 575 852	115 843 973
Clients - dépôts de garantie	7 304 575	6 542 758
Personnel	19 638 278	15 519 047
Dettes fiscales et sociales	295 850 931	235 457 278
Autres dettes	10 053 719	8 218 904
DETTES	404 423 355	381 581 960
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	44 755 901	50 710 636
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	0	0

# Compte de résultat

(en euros)	2009	2008
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires		
Recettes de péage	1 087 178 474	1 055 152 134
Recettes accessoires	16 095 340	16 103 980
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 103 273 814	1 071 256 114
Reprise de provisions	38 847 720	37 061 731
Produits divers	16 874 876	3 639 288
TOTALI	1 158 996 410	1 111 957 133
Charges d'exploitation		
Achats de matières consommables	11 136 802	9 153 246
Services extérieurs liés à l'investissement	37 444 670	35 483 440
Grosses réparations	27 226 364	34 555 906
Services extérieurs liés à l'exploitation	31 877 492	25 831 408
Transfert produits sur sinistres	-6 815 903	-6 540 650
Impôts et taxes	123 482 243	117 946 240
Charges de personnel	100 570 393	93 671 637
Participation	7 851 843	2 388 599
Autres charges de gestion courante	382 838	309 432
Amortissements du domaine propre	1 460 926	2 065 321
Amortissements des biens renouvelables	38 158 786	32 490 018
Amortissements de caducité	175 213 471	160 393 164
Provisions pour charges d'exploitation	31 945 636	190 126 486
TOTAL II	579 935 561	697 874 247
1. RÉSULTAT D EXPLOITATION (I - II)	579 060 849	414 082 886
Produits financiers		
Intérêts intercalaires	58 023 931	91 893 594
Autres produits financiers	25 844 347	46 095 081
TOTAL III	83 868 278	137 988 675
Charges financières		
Frais financiers	171 692 402	199 299 282
Autres charges financières	32 314	250 204
TOTAL IV	171 724 716	199 549 486
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	- 87 856 438	- 61 560 811
3. RÉSULTAT COURANT (1 + 2)	491 204 411	352 522 075
Produits exceptionnels V	6 628 078	6 352 080
Charges exceptionnelles VI	17 471 043	11 520 551
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 10 842 965	- 5 168 471
impôts sur les bénéfices , impôts différés et contributions VII	165 380 210	115 807 441
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 249 492 766	1 256 297 888
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	934 511 530	1 024 751 725
BÉNÉFICE	314 981 236	231 546 163

# **Tableau des flux de trésorerie**

(en millions d'euros)	2009	2008
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	408	489
Opérations liées à l'activité		
Capacité d'autofinancement	476	493
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	15	86
A. FLUX PROVENANT DE L'ACTIVITÉ	491	579
Opérations d'investissement		
Immobilisations	- 280	- 381
Subventions d'investissement	2	4
Cessions d'immobilisations	1	0
B. FLUX PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT	- 277	- 377
Opérations de financement		
Dividendes	- 182	- 183
Emprunts et avances	154	255
Remboursements d'emprunts et avances	- 304	- 355
C. FLUX PROVENANT DU FINANCEMENT	- 332	- 283
VARIATION DE TRÉSORERIE (A + B + C)	- 118	- 81
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	290	408

### **Annexe aux comptes annuels**

### Au 31 décembre 2009

#### 1. Faits marquants

#### 1.1. Ouvertures de nouveaux tronçons

Cofiroute a mis en service le 1<sup>er</sup> juillet 2009, les premiers 4,5 kilomètres du Duplex A86 entre Rueil et Versailles, ce qui porte le réseau concédé en service à 1 104,5 kilomètres.

#### 1.2. Reprise de l'exploitation de l'A19

Dans le cadre d'un contrat passé avec la société Arcour, concessionnaire de l'A19, section entre Artenay et Courtenay, Cofiroute assure l'exploitation des 101 kilomètres de cette section d'autoroute mise en service le 16 juin 2009. Le réseau exploité par Cofiroute est donc de 1205,5 kilomètres.

#### 2. Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du plan comptable général (arrêté du 22 juin 1999).

#### 2.1. Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

#### 2.1.1. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- ightharpoonup les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures ;
- → les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires ;
- → le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Elles font l'objet d'un amortissement de caducité calculé sur la durée résiduelle de la concession.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- → immobilisations non renouvelables : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donnent lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art ;
- → Immobilisations renouvelables : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

#### Intérêts intercalaires

Les intérêts intercalaires sont les intérêts capitalisés durant la période de construction qui viennent en déduction des charges financières de l'exercice ; ils sont incorporés au coût de construction des biens non renouvelables jusqu'à la date de mise en service et immobilisés à ce titre à l'actif du bilan.

#### Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

- → L'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coût net des subventions reçues.
- → La dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin des concessions.

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire ou dégressif en application de l'article 39A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste « Provisions réglementées ».

Les durées d'amortissement sont de 10 à 30 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

#### 2.1.2. Immobilisations du domaine propre

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

#### 2.1.3. Immobilisations financières

Les titres des filiales et participations sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée principalement sur la base de la situation nette comptable, est inférieure au prix de revient.

#### 2.2. Stocks

Les stocks des chlorures et des carburants sont évalués selon la méthode du «FIFO». Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

#### 2.3. Créances clients et autres créances d'exploitation

Ce poste comprend notamment les rétrocessions avec les sociétés d'autoroutes dans le cadre des mandants inter-sociétés. Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

#### 2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée, dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas prise en compte.

#### 2.5. Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts, comprenant les primes d'émission, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

#### 2.6. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la société a recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt, et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

#### 2.7. Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

#### 2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance, mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture. Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

#### 2.9. Impôts sur les sociétés

Cofiroute comptabilise une provision pour impôts différés dans ses comptes annuels sur la base du taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Cette provision est déterminée en tenant compte des différences temporaires afférentes aux intérêts intercalaires, provision pour cessation anticipée d'activité (CATS), participation des salariés et Organic.

L'impôt sur les sociétés est calculé dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe constitué par Cofiroute (société mère), Cofiroute Participations, SPTF et SERA (sociétés intégrées). La charge d'impôt supportée par les filiales intégrées est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère.

#### 2.10.Consolidation

Cofiroute établit des comptes consolidés IFRS depuis l'exercice 2007. Ils font l'objet d'une publication auprès de l'AMF.

Les comptes de Cofiroute sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCI SA au capital de 1 302 393 875 euros au 31 décembre 2009, 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison cedex.

#### 3. Notes sur les comptes

#### 3.1. Actif

#### 3.1.1. Immobilisations brutes

	Mouvements de l'exercice				
(en millions d'euros)	Au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	0,1	0,0	0,0		0,1
Immobilisations du domaine propre	31,9	5,0	4,6	0,8	33,2
Immobilisations du domaine concédé :	7 730,6	332,4	3,4	- 0,8	8 058,8
· dont en service	5 811,3	144,7	3,4	1 231,5	7 184,1
· dont en cours	1 919,3	187,7		- 1 232,3	874,7
Immobilisations financières	49,2	0,0	0,0		49,2
TOTAL	7 811,8	337,4	8,0	0,0	8 141,2

Les immobilisations en cours comprennent essentiellement le coût des travaux liés à l'A86, section en construction, ainsi que les intérêts intercalaires y afférents.

#### 3.1.2. Amortissement

	Mouven	nents de l'exercice		
(en millions d'euros)	Au 01/01/2009	Dotations	Reprises	Au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations du domaine propre	27,7	1,5	4,4	24,8
Immobilisations du domaine concédé :				
· Amortissement de caducité	1 782,3	175,2	0,0	1 957,5
· Amortissement des biens renouvelables	363,4	38,2	2,8	398,7
TOTAL	2 173,4	214,8	7,2	2 381,0

Le décret du 26 septembre 1995 approuvant le huitième avenant à la convention de concession passée entre l'État et Cofiroute, fixe la fin de la concession des autoroutes A10, A11, A28, A71, A81, A85 et A821 au 31 décembre 2030 pour le réseau interurbain. En conséquence, l'amortissement de caducité a été calculé par référence à cette durée.

La durée de concession pour l'A86 est de 70 ans à partir de la mise en service de l'ensemble du tunnel. Les amortissements de caducité pour la première partie du Duplex A86 ont donc été calculés sur 72 ans.

#### 3.1.3. Filiales

(en millions d'euros)	<b>FILIALES* Cofiroute Participations,</b> 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres cedex. Numéro Siret : 352 579 353 00025
Capital	2,2
Capitaux propres autres que Capital (1)	3,2
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	100 %
Valeur comptable des titres détenus : - brute - nette	1,6 1,6
Prêts et avances consentis par la Société non encore remb	ooursés
Montant des cautions et avals donnés par la Société	
Chiffre d'affaires hors taxes (2) du dernier exercice écoulé	0,0
Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	1,7
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	(2) 1,7
Observations	

<sup>(\*)</sup> Chiffres relatifs au 31 décembre 2009. (1) Y compris le résultat de l'exercice. (2) Encaissés par la société mère (Cofiroute Participations).

#### 3.1.4. État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 98,6 millions d'euros :

(en millions d'euros)	Montant brut	À moins d'1 an	De plus d'1 an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Clients	76,5	76,5		
État	9,3	9,3		
Personnel	0,4	0,4		
Avances et acomptes sur travaux	1,1	1,1		
Autres créances	11,3	11,3		
TOTAL	98,6	98,6	0,0	0,0

#### 3.1.5. Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

	-			
(en millions d'euros)	Au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
Biens renouvelables	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres de participation*	47,0	0,0	0,0	47,0
Clients	1,8	0,1	0,0	1,9
TOTAL	48,8	0,1	0,0	48,9

<sup>(\*)</sup> Provision pour dépréciation des titres Toll Collect.

#### 3.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 36,3 millions d'euros, dont 23,2 millions d'euros de soultes liées aux opérations financières.

#### 3.1.7. Comptes financiers

Les comptes financiers se composent de valeurs mobilières de placement pour 279,2 millions d'euros, et des soldes de trésorerie pour 10,7 millions d'euros.

#### 3.2. Passif

#### 3.2.1. Capital social

Le capital social est réparti en 4058516 actions de 39 euros entièrement libérées.

#### 3.2.2. Capitaux propres

Les capitaux propres n'ont varié sur l'exercice que de l'imputation en report à nouveau du résultat non distribué.

	Au 31/12/2009
Report à nouveau début de période	1 391,1
Bénéfice net disponible 2008	231,5
Bénéfice distribuable	1 622,6
Dotation à la réserve légale	0,0
Distribution de dividende	188,3
Affectation en report à nouveau	43,2
Report à nouveau fin de période	1 434,3

#### 3.2.3. Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
Provisions pour grosses réparations	205,2	29,6	34,3	200,5
Provisions accord CATS	13,9	1,5	3,7	11,8
Provisions remise en état	1,9	0,0	0,3	1,5
Provisions diverses	7,6	6,3	1,3	12,5
TOTAL	228,6	37,3	39,6	226,3

La couverture des engagements retraite de la Société vis-à-vis de son personnel est externalisée via un contrat d'assurance spécifique.

La provision accord CATS correspond aux engagements liés à l'accord de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés signé en 2007. Elle résulte d'un calcul actuariel établi sur la base d'hypothèses et paramètres démographiques (âge de début d'activité, nombre de trimestres, âge de fin d'activité, table de mortalité...) et d'hypothèses économiques (progression du plafond de la sécurité sociale, revalorisation des salaires, des cotisations, de charges sociales...). La provision couvre la totalité des engagements du dispositif.

#### 3.2.4. État d'échéance des dettes

Le poste Dettes d'exploitation comprend notamment 195,4 millions d'euros d'impôts différés.

(en millions d'euros)	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes financières	3 548,0	223,0	120,0	3 205,0
Dettes d'exploitation	404,4	404,4		
Produits constatés d'avance	44,8	6,0	23,7	15,1
TOTAL	3 997,2	633,4	143,8	3 220,0

#### 3.2.5. Emprunts

Au 31 décembre 2009, le montant des emprunts au bilan s'élève à 3 542,3 millions d'euros qui se répartit entre des emprunts obligataires pour un encours de 2 226,6 millions d'euros émis à taux fixe et des emprunts bancaires auprès de la BEI pour un montant de 1 100,0 millions d'euros respectivement indexés à taux variable pour 575,0 millions d'euros et à taux fixe pour 525,0 millions d'euros.

En novembre 2009, Cofiroute a procédé au remboursement d'un emprunt à taux fixe pour un montant de 300 millions d'euros. Le swap de couverture correspondant d'un nominal de 300 millions d'euros est arrivé à échéance.

Aucune opération sur instruments dérivés n'a été réalisée sur l'exercice 2009.

Dans ce contexte et comme à la fin de l'exercice 2008, la totalité des emprunts au 31 décembre 2009 est à taux fixe ou protégé.

Les documentations des emprunts et crédits syndiqués ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers ou de clause de notation. Seuls les emprunts BEI sont assortis d'une clause de concertation dans l'hypothèse où la notation de l'entreprise par les agences de rating serait revue à la baisse.

(en millions d'euros)	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 226,6	6,0	13,6	2 207,0
Autres emprunts (BEI)	1 250,0	150,0	99,4	1 000,6
Intérêts courus	65,7	65,7		
TOTAL	3 542,3	221,7	113,0	3 207,6

#### 3.2.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

Des droits d'usage de 6,9 millions d'euros versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années, et qui sont rapportés aux résultats linéairement sur la période de la convention accordant ces droits.

Des produits financiers liés aux soultes reçues par la Société et étalés sur la durée des emprunts :

- → 3,5 millions d'euros correspondent au solde de soultes reçues lors du dénouement de swaps locks lors des émissions obligataires avril 2003, mai 2006 et juillet 2007 ;
- → 11,3 millions d'euros correspondent au solde de soultes d'annulation de swaps de variabilisation : 11,8 millions d'euros encaissés en 2004 auxquels s'ajoutent 12,6 millions d'euros de soultes encaissées en juillet 2007, et 0,5 million d'euros de soultes encaissées en juillet 2007 à l'occasion de l'annulation de swap de variabilisation de 100 M€ sur l'abondement de la souche de mai 2006.
- → 22,8 millions d'euros correspondent au solde de la prime d'émission de 37,6 millions d'euros perçue en août 2005 lors de l'abondement de l'emprunt obligataire d'octobre 2001.

#### 3.2.7. Charges à payer

Les charges à payer concernent :

(en millions d'euros)	2009	2008
Fournisseurs	21,3	23,2
Personnel	21,2	16,2
Impôts et taxes	17,1	16,0
Créditeurs divers	4,3	3,6
Intérêts courus non échus	65,7	70,1
Charges à payer	129,6	129,1

#### 3.2.8. Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Clients, factures à établir	9,2	4,4
Créditeurs divers, produits à recevoir	0,4	0,4
Produits à recevoir	9,6	4,8

#### 3.3. Compte de résultat

#### 3.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 103,3	1 071,3
Recettes de péage	1 087,2	1 055,2
Recettes accessoires	16,1	16,1

L'évolution des recettes de péage entre l'année 2008 et l'année 2009 s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	Évolution 2009/2008
Recettes de péage	+ 3,0 %
Croissance du trafic à réseau stable	+ 1,1 %
Trafic des nouvelles sections	+ 0,7 %
Duplex A86	+ 0,3 %
Effet tarif + différentiel VL/PL	+ 0,9 %

#### 3.3.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Achats et charges externes	107,7	105,0
Achats de matières consommables	11,1	9,2
Services extérieurs liés à l'investissement	37,4	35,5
Services extérieurs liés à l'exploitation	31,9	25,8
Grosses réparations	27,2	34,6

#### 3.3.3. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

(en millions d'euros)	2009	2008
Produits d'exploitation hors reprises de provision	1 120,2	1 074,9
Chiffre d'affaires	1 103,3	1 071,3
Produits divers d'exploitation	16,9	3,6
Charges d'exploitation hors provisions et amortissements	333,2	312,8
Achats et charges externes	107,7	105,0
Remboursements sur sinistres	- 6,8	- 6,5
Coûts de personnel y/c participation des salariés	108,4	96,1
Impôts et taxes	123,5	117,9
Autres charges de gestion courante	0,4	0,3
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	787,0	762,1

En 2009, ce ratio varie peu avec un niveau de 71,3 % du chiffre d'affaires, contre 71,1 % en 2008.

#### 3.3.4. Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2009	2008
Excédent brut d'exploitation	787,0	762,1
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	6,9	- 153,1
Dotations aux amortissements	- 214,8	- 194,9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	579,1	414,1

#### 3.3.5. Résultat financier

Le résultat financier se situe à - 87,9 millions d'euros. L'augmentation est principalement due à la baisse des intérêts intercalaires, en liaison avec la mise en service du Duplex A86.

(en millions d'euros)	2009	2008
Produits financiers	83,8	138,0
Intérêts intercalaires	58,0	91,9
Autres produits financiers	25,8	46,1
Charges financières	- 171,7	- 199,6
Frais financiers	- 171,7	- 199,3
Autres charges financières	0,0	- 0,3
RÉSULTAT FINANCIER	- 87,9	- 61,6

#### 3.3.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2009	2008
Produits exceptionnels	6,6	6,4
Sur opérations de gestion	0,8	0,5
Sur opérations en capital	0,0	0,0
Reprises sur provisions	5,8	5,8
Charges exceptionnelles	17,5	11,5
Sur opérations de gestion	0,8	0,8
Sur opérations en capital	0,0	0,0
Dotations aux amortissements & provisions	16,7	10,7
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 10,8	- 5,2

#### 3.3.7. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt d'un montant de 165,4 millions d'euros est composée :

- → de l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de 148,4 millions d'euros ;
- → de l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat exceptionnel à hauteur de 2,0 millions d'euros ;
- → des impôts différés pour 14,3 millions d'euros ;
- → de la contribution sociale de 3,3 % d'un montant de 4,8 millions d'euros.

#### 3.3.8. Situation fiscale latente

La Société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève au 31 décembre 2009 à 36,1 millions d'euros, d'où il résulte une situation fiscale passive latente au taux de 33,33 %, de 12 millions d'euros.

#### 3.4. Informations complémentaires

#### 3.4.1. Engagements hors bilan

- → Engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : 14,0 millions d'euros.
- → Engagements reçus sous forme de cautions émises par les banques au nom de clients abonnés, au profit de Cofiroute : 0,6 million d'euros.
- → Engagements financiers reçus : signature en 2004 d'un crédit syndiqué pour un montant de 1,02 milliard d'euros à échéance octobre 2011.
- → Engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la Société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de 639 millions d'euros au cours des 5 prochaines années.

#### 3.4.2. Effectif moyen

(en nombre)*	Personnel salarié
Cadres	252
Agents de maîtrise	336
Employés / Ouvriers	1 354
TOTAL	1 942

(\*) Y compris CATS (Cessation d'activité des travailleurs salariés).

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation («DIF») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 128 087 heures au 31 décembre 2009.

#### 4. Autres informations

#### 4.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au Comité Exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2009 et 2008, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Rémunérations	2,6	1,9
Charges sociales patronales	1,2	1,0
Indemnités de fin de contrat		
Paiements en actions (*)	0,6	1,1

(\*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions » et selon les modalités décrites en note C.13. « Paiements en actions ».

#### 4.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2009 et 2008 entre le groupe et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Immobilisations en cours du domaine concédé	17,2	3,7
Immobilisations corporelles du domaine concédé	51,0	0,0
Immobilisations du domaine concédé	137,1	265,2
Créances clients	10,1	0,9
Distribution de dividendes	151,2	152,4
Fournisseurs d'exploitation	30,7	34,7
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	0,5	0,3
Fournisseurs sous-traitants - Avances	2,0	2,5
Autres charges externes	- 19,3	- 23,0

#### 4.3. Transactions avec le groupe Colas

Les transactions intervenues au cours des années 2009 et 2008 entre le Groupe et le groupe Colas s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Immobilisations en service du domaine concédé		
Immobilisations du domaine concédé	9,7	5,7
Créances clients		
Distribution de dividendes	30,2	30,4
Fournisseurs d'exploitation	1,1	0,8
Chiffre d'affaires et autres produits annexes		
Fournisseurs sous-traitants - Avances		
Autres charges externes	- 6,9	- 15,1

#### 5. Événements post-clôture

#### 5.1. Évolution des tarifs de péage

Conformément à son contrat de concession au titre du réseau interurbain, Cofiroute a augmenté ses tarifs au 1<sup>er</sup> février 2010 de 0,4 % pour les véhicules de classe 1, 2, 3 et 5 et 1,9 % pour les véhicules de classe 4 (poids lourds).

#### 5.2. Signature du paquet vert

Le 25 janvier 2010, Cofiroute a signé un 14° avenant à la convention de concession interurbaine. Cet avenant a été approuvé par décret le 26 mars 2010. La durée de concession est prolongée d'un an, soit une fin de concession fixée au 31 décembre 2031. En contrepartie, Cofiroute s'est engagée à consacrer, sur 36 mois, 191 millions d'euros constants (valeur 2009) à la requalification environnementale de son réseau : protection de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, écorénovation des aires, protections acoustiques.

## 5.3. Concession A86 - Accord avec l'État sur les conséquences de l'application à l'A86 de la circulaire sécurité des tunnels du 25 août 2000

Un accord est intervenu avec l'État sur les surcoûts liés à la mise en sécurité du tunnel A86 reliant Rueil à Versailles et les mesures compensatoires. Un avenant au contrat de concession sera signé dans les prochains mois. Il accordera à Cofiroute une subvention qui a fait l'objet d'un premier versement en janvier 2010.

# **Rapport des Commissaires aux Comptes**

### sur les comptes annuels

Cofiroute - Société anonyme Siège social : 6 à 10. rue Troyon, 92316 Sèvres cedex - Capital social : 158 282 124 €

#### Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- → le contrôle des comptes annuels de la société Cofiroute, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- → la justification de nos appréciations ;
- → les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

→ Votre Société constitue des provisions pour couvrir ses obligations en matière de maintien en bon état de l'ouvrage concédé, selon la méthode décrite dans les notes 2.8. et 3.2.3. de l'annexe.

Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

#### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, la sincérité et l'exactitude de ces informations appellent de notre part l'observation suivante :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

L'information des rémunérations et avantages versés n'est pas complète dans le rapport de gestion. Ce rapport précise que :

→ « MM Xavier HUILLARD, Bernard HUVELIN et Patrick FAURE sont également mandataires sociaux de VINCI SA, et il est renvoyé au rapport de cette société concernant les informations sur leur rémunération. »

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2010

Salustro Reydel, Membre de KPMG International Philippe Bourhis, Associé

Deloitte & Associés Thierry Benoît, Associé

# Responsables

# du document

#### 1. Attestation des responsables du document

Je soussigné Pierre Coppey, Président-directeur général de Cofiroute, atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

À ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Pierre Coppey Président-directeur général

#### 2. Contrôleurs légaux des comptes

Les Commissaires aux Comptes de la Société sont inscrits comme Commissaires aux Comptes auprès de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissaires aux comptes.

#### **Commissaires titulaires**

→ Salustro Reydel membre de KPMG International 1, cours Valmy, 92923 Paris La Défense cedex, France

Début du mandat en cours : AG 20 avril 2006. Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2011. → Deloitte & Associés 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine cedex, France

Début du premier mandat : AG 8 janvier 2008 (exercice 2007). Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

#### Commissaires suppléants

→ Jean-Claude Reydel

1, cours Valmy,

92923 Paris La Défense cedex,

France

Début du mandat en cours : AG 20 avril 2006. Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2011. → Cabinet Beas 7-9, villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine, France

Début du premier mandat : AG 8 janvier 2008 (exercice 2007). Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

#### 3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes est de 0,2 million d'euros au titre de l'exercice 2009 dont 0,16 million d'euros au titre du commissariat aux comptes et 0,04 million d'euros au titre d'autres prestations, à comparer à 0,2 million d'euros en 2008 dont 0,13 million d'euros au titre du commissariat aux comptes.

#### 4. Responsable de l'information financière

Patrick Paris, directeur financier et membre du Comité Exécutif (+ 33 1 41 14 70 00).

#### 5. Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet de la société (www.cofiroute.fr) les documents suivants :

- → le rapport financier 2009 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- → le rapport financier semestriel 2009 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- → le rapport financier 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- → le rapport financier semestriel 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- → le rapport financier 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- → les rapports d'activité.

Les statuts de Cofiroute peuvent être consultés au siège social de Cofiroute, 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres cedex (+ 33 1 41 14 70 00).

#### Cofiroute

Société anonyme au capital de 158 282 124 € Siège social : 6 à 10, rue Troyon · 92316 Sèvres cedex · France RCS Nanterre 552 115 891

